

**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
EUROPEENNE**

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

**CAHIERS MENSUELS
DE
DOCUMENTATION EUROPEENNE**

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION
PARLEMENTAIRE ET DE L'INFORMATION

		<u>Prix</u>	
		<u>f.fr.</u>	<u>fb.</u>
A) <u>Publications périodiques :</u>			
1) Bibliographie méthodique trimestrielle			
	par numéro	2,00	20
	abonnement annuel ...	6,40	65
2) Cahiers mensuels de documentation européenne			
	par numéro	1,50	15
	abonnement annuel ...	14,80	150
3) Bibliographies :			
	Le Marché commun (Vol. 1, 1957. Vol. 2, 1958 Vol. 3, 1959) (1) Vol.1 épuisé		
	par volume	7,30	75
	Euratom (Vol. 1, 1958. Vol. 2, 1959 Vol. 3, 1960)		
	par volume	3,40	35
	La zone de libre-échange (Vol. 1, 1958)		
	par volume	6,40	65
4) Catalogue analytique du Fonds Plan Schuman - C.E.C.A. conservé à la bibliothèque de l'Assemblée (Vol. 1, 1955. Vol. 2, 1957. Vol. 3, 1959) (2)			
	par volume	6,90	70
5) L'activité de l'Assemblée parlementaire européenne			
	1) de sa constitution (19/3/59) à sa) n° 1 épuisé session ordinaire de juin 1958 ;)		
	2) de juillet à octobre 1958 ;)		
	3) d'octobre à décembre 1958 ;)		
	4) du 19 décembre 1958 au 17 janvier) 1959 ;)	par numéro	
	5) du 18 janvier au 14 mai 1959 ;)	1,00	10
	6) session du 22 au 26 juin 1959) (n° 3/1959))	abonnement	
	7) session du 22 au 25 septembre 1959) (n° 4/1959))	annuel 5,90	60
	8) septembre-novembre 1959 (n° 5/1959))	n° 6 épuisé	
	9) décembre 1959-janvier 1960) (n° 1/1960))		
	10) février-mars 1960 (n° 2/1960))		
6) L'actualité européenne et la presse			
	(8-10 numéros par an) par numéro	1,00	10
	abonnement annuel	5,90	60
7) Annuaire-Manuel de l'Assemblée parlementaire européenne 1958-1959. (1959) (3)		25,00	250

- (1) Le vol. 1 a paru sous la dénomination "Assemblée Commune de la C.E.C.A."
- (2) Les vol. 1 et 2 ont paru sous la dénomination "Assemblée Commune de la C.E.C.A."
- (3) Les années antérieures 1956-1957-1958 ont paru sous le titre :
"Annuaire-Manuel de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A."
par volume 9,80 100
(voir suite p. 3 de la couverture.)

S O M M A I R E

	<u>page</u>
I - <u>L'EUROPE, LES GOUVERNEMENTS ET LES PARLEMENTS</u>	
1 - <u>Allemagne</u>	
La politique européenne du nouveau gouvernement allemand.....	1
2 - <u>Belgique</u>	1
Le ministre de l'agriculture et l'adhésion de la Grande-Bretagne	1
3 - <u>France</u>	
Une déclaration de M. Couve de Murville	2
4 - <u>Italie</u>	
a) La discussion du budget des affaires étran- gères	2
b) Le budget du commerce extérieur.....	3
c) Le budget du travail et de la sécurité socia- le	4
d) Le Budget de la santé	5
e) Le budget du tourisme et des spectacles	5
f) Au sujet du § 23 de la C.D.T.	5
g) Questions parlementaires	5
5 - <u>Pays-Bas</u>	
Le gouvernement néerlandais et le système de prélèvements sur les oeufs	6
II - <u>L'EUROPE ET LES PARTIS POLITIQUES</u>	
1 - La CDU et la demande d'adhésion de la Grande- Bretagne	9
2 - L'Internationale socialiste et la coopération européenne	10
III- <u>L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</u>	
1 - <u>Allemagne</u>	
a) Les industriels allemands et l'adhésion de la Grande-Bretagne	11
b) Le "Deutscher Industrie -und Handelstag" et les problèmes de l'intégration.....	12
c) Le syndicalisme et la Conférence sociale agri- cole de la C.E.E.	13

	<u>page</u>
2 - <u>Belgique</u>	
a) Les utilisateurs et négociants belges de charbon et les importations charbonnières	14
b) Les syndicats chrétiens belges et les fermetures de charbonnages.....	14
c) L'agriculture belge et le marché commun des céréales	15
d) La F.G.T.B. et l'union européenne.....	17
3 - <u>France</u>	
a) L'agriculture française et l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun	17
b) La politique agricole commune et les demandes d'adhésion à la C.E.E.	19
4 - <u>Pays-Bas</u>	
a) Les employeurs néerlandais et l'intégration européenne	20
b) Une critique du mémorandum de la C.E.E.....	21
c) Les agriculteurs néerlandais et le régime de prélèvements pour la viande porcine.....	22
 IV - <u>L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>	
1 - Les organisations commerciales de la C.E.E. et la politique de concurrence	25
2 - La C.I.S.L. (Mineurs et Métallurgistes) et les objectifs généraux de la C.E.C.A.	26
3 - La VIIIème Table Ronde des problèmes de l'Europe	26
 V - <u>L'EUROPE ET LES PAYS TIERS</u>	
1 - Le danger d'une extension de la C.E.E. sur le plan mondial	39
2 - Les Etats-Unis et le marché commun	39
3 - La C.E.E. et la politique commerciale américaine	40
4 - L'adhésion éventuelle du Danemark à la C.E.E.	42
5 - Le Danemark et l'intégration européenne	43
6 - L'Autriche et l'intégration européenne.....	44
7 - La Suède et la C.E.E.	45
8 - L'Angleterre et le Marché commun	45
 VI- <u>L'EUROPE ET LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT</u>	
1 - L'association des pays d'outre-mer et l'adhésion du Royaume-Uni	47
2 - La politique de la C.E.E. à l'égard des pays en voie de développement	48
3 - Les propositions d'association de la C.E.E.	50

	<u>page</u>
VII - <u>L'EUROPE ET LA POLITIQUE ENERGETIQUE</u>	
1 - Les problèmes des charbonnages allemands	53
2 - Les impératifs d'une politique énergétique	54
3 - L'Italie et la politique communautaire de l'énergie.....	56
VIII- <u>L'EUROPE ET LA DOCTRINE</u>	
1 - L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.	59
2 - L'agriculture française dans le marché commun	59
3 - Les aspects sociaux de la politique agricole	63

=====

1 - Allemagne

La politique européenne du nouveau gouvernement allemand

L'accord de coalition conclu entre la CDU/CSU et le FDP sur la politique future du gouvernement fédéral précise à propos de l'intégration européenne :

Ainsi que le Bundestag l'a demandé le 5 juillet 1957 dans une résolution adoptée à l'unanimité, la réalisation d'une intégration économique s'étendant à l'ensemble de l'Europe doit être poursuivie. Les Etats membres de la C.E.E. doivent favoriser l'Europe libre par leur attitude à l'égard d'Etats désireux d'adhérer à la Communauté et surtout de la Grande-Bretagne. Tout renforcement de la coopération politique des Etats membres et de l'intégration économique est à appuyer.

Etant donné la situation actuelle, il faut s'efforcer de réaliser, sur la base de la proposition française, une coopération politique plus étroite préservant dans une large mesure la souveraineté de chaque Etat membre. Les possibilités offertes par le traité instituant la Communauté économique européenne doivent être mises à profit pour faciliter l'entrée dans le marché européen à tous les secteurs de l'économie allemande et surtout de l'agriculture allemande.

(Accord de coalition entre la CDU/CSU et le FDP, octobre 1961)

2 - Belgique

Le ministre de l'agriculture et l'adhésion de la Grande-Bretagne

Le 24 septembre, l'Alliance agricole belge (A.A.B) a tenu à Beauraing son assemblée générale. A cette occasion M. Ch. HEGER, ministre de l'agriculture a exposé la position du gouvernement face aux problèmes qui se posent à l'agriculture belge en raison notamment de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun.

Le ministre estime que, politiquement, l'Angleterre doit entrer dans le marché commun. Evoquant la structure des prix agricoles en Grande-Bretagne, qui suggère la comparaison de l'agriculture à un service national, puisque l'Etat comble, au profit du producteur, la différence entre le prix de vente égal au prix mondial et les coûts de production, le ministre rappelle la conception qui est à la base du traité de Rome. L'agriculture étant un secteur important de l'économie, il importe que les partenaires européens se mettent d'accord pour confirmer verbalement et

et surtout traduire dans les actes la conception économique du traité. Si l'on veut créer des entités politiques et économiques capables de s'opposer à d'autres entités, il convient de faire sienne une conception de la valeur et de la richesse qui assure la stabilité internationale et qui respecte la tradition familiale, gage de paix et de prospérité.

(Source : "L'Alliance agricole", 30 septembre 1961)

3 - France

Une déclaration de M. Couve de Murville

Le ministre français des Affaires étrangères a exposé devant l'Association de la presse diplomatique française, que la question de Berlin et les négociations pour l'entrée de la Grande Bretagne dans le marché commun étaient deux aspects d'un même problème. Evoquant la constitution d'une Europe économique et politique unie, et par conséquent, puissante, M. Couve de Murville a ajouté que le problème de la sécurité de l'Europe continentale ne serait résolu que le jour où le Royaume-Uni fera partie du marché commun. Sans cette adhésion, la question de la signification elle-même du marché commun serait posée.

Le ministre a, en outre, indiqué que la France n'avait pas d'hostilité pour les élections à une assemblée européenne, mais qu'elle estimait que la question n'était pas mûre pour le moment. Outre que les négociations des Six avec la Grande-Bretagne ne sont pas terminées, on ne voit pas comment on pourrait organiser de telles élections, aussi longtemps que l'Assemblée européenne ne sera que consultative, comme c'est aujourd'hui le cas. Enfin, le ministre a estimé que des réformes administratives importantes au sein des organismes européens existants (et pléthoriques) s'imposaient. Toutefois, il ne s'agit pas de brûler les étapes.

(Association de la presse diplomatique française)

4 - Italie

a) La discussion du budget des affaires étrangères

Au cours de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, M. Edoardo Martino, rapporteur a fait observer que les règles relatives à l'émigration allaient s'appliquer dans le cadre de la Communauté et qu'il y aurait égalité absolue de traitement entre travailleurs migrants et travailleurs nationaux. Abordant ensuite la demande d'adhésion à la C.E.E. présentée par le Royaume-Uni, l'orateur a fait remarquer qu'elle avait été dictée par des considérations réalistes et objectives, telles que

la réduction du commerce britannique, le déclin du sterling et l'affermissement progressif du marché commun. Le problème le plus important à résoudre sera que la Grande-Bretagne accepte l'idée supranationale et l'unité politique européenne. Il est à souhaiter que tous les obstacles puissent être surmontés pour réaliser un marché commun de 300 millions de personnes et faire un nouveau pas dans la voie de l'union des peuples libres.

Le ministre des affaires étrangères, M. Segni, a mis l'accent sur la politique suivie par le gouvernement dans le domaine de l'émigration. Cette politique vise à assurer aide et protection aux émigrés et à leurs familles. Elle a amené le gouvernement à approuver le règlement sur la libre circulation de la main-d'oeuvre entre les pays de la C.E.E. Le ministre a rappelé ensuite que, depuis la signature du traité de paix, l'Italie avait toujours suivi une politique inspirée de l'idée d'un renforcement de l'Occident. Cette politique, qui s'est traduite notamment par la constitution des Communautés européennes, ne subira pas de changement.

M. Segni a ensuite souligné l'importance de la demande d'adhésion au marché commun de la Grande-Bretagne et de l'accord sur l'Université européenne qui crée un nouveau lien entre les peuples libres de l'Occident européen, déjà unis indissolublement par la civilisation et la culture. Répondant aux communistes, le ministre a déclaré que l'aide offerte par l'Occident aux pays africains n'avait aucun caractère néo-colonialiste : d'ailleurs on ne comprend pas pourquoi l'aide offerte aux pays africains par les pays de l'Europe occidentale devrait avoir ce caractère alors que l'on ne porte pas cette accusation contre l'Union soviétique.

b) Le budget du commerce extérieur

Au cours de la discussion du budget du ministère du commerce extérieur, M. Amadeo a souligné que les résultats exceptionnels obtenus grâce au marché commun avaient permis à l'Europe de développer son potentiel industriel et d'augmenter ses réserves monétaires au point de pouvoir concurrencer les Etats-Unis.

Après avoir déclaré que son groupe (communiste), donnait acte au gouvernement de l'accroissement des rapports commerciaux avec les pays socialistes, M. Granati a fait observer qu'il était extrêmement dangereux de concentrer les rapports commerciaux dans l'aire du marché commun. Le coût de la participation de l'Italie à la C.E.E. est très élevé, même si l'on fait abstraction de la grave crise de l'agriculture italienne, dont tout le monde connaît les aspects inquiétants. La politique du marché commun, qui revient en fait, à demander des garanties et des contreparties politiques aux pays sous-développés, en échange de l'aide économique et des investissements de capitaux, est la négation du principe même du développement de ces pays. M. Granati a demandé, une révision des traités. Il estime que la demande d'adhésion de

l'Angleterre pourrait être l'occasion de revoir les bases et l'esprit des institutions communautaires, dans la perspective d'une politique nouvelle de plus grande autonomie.

Pour, M. de Martino, s'il est vrai que le marché commun européen a augmenté les échanges entre les pays signataires, il a également contribué à assurer une expansion des échanges avec les pays tiers, ce qui a une importance fondamentale pour l'exportation des produits agricoles et artisanaux de l'Italie.

M. Martinelli, ministre du commerce extérieur, a déclaré que l'Italie aura à coeur de réaliser des formes d'association économiques toujours plus larges.

c) Le budget du travail et de la sécurité sociale

Au cours de la discussion du budget du ministère du travail et de la sécurité sociale, M. Di Prisco a rappelé que la réduction des horaires de travail répondait à une exigence impérative qui découle des transformations profondes que le développement de la mécanisation et de l'automatisation, l'accélération du rythme de travail et la spécialisation croissante ont provoquées ces dernières années, dans l'organisation du travail. Il est urgent d'harmoniser la législation italienne avec celles des autres pays de la Communauté, en ce qui concerne les règles juridiques applicables aux syndicats et la législation des conventions collectives, car à longue échéance, la situation juridique actuelle risque de mettre l'Italie en état de nette infériorité par rapport aux autres pays du marché commun.

M. Romano a déclaré qu'en Italie, les salaires réels étaient extrêmement bas, par rapport à ceux des autres pays du marché commun. Ce phénomène résulte, au moins en partie, du niveau des charges sociales qui est le plus élevé du monde. Il faut donc réduire ces charges sociales en unifiant les nombreux organismes d'assistance existants, ce qui permettra non seulement d'améliorer les conditions de l'assistance mais aussi d'accroître la rémunération des travailleurs.

Au sujet de l'égalité des salaires des travailleurs masculins et féminins, le ministre du travail et de la sécurité sociale, M. Sullo a rappelé l'article 37 de la Constitution et les obligations imposées aux pays membres par les dispositions du traité C.E.E. Les représentants des organisations syndicales préfèrent, pour atteindre ce but, la voie contractuelle à la voie législative et des pourparlers sont en cours aussi bien pour le secteur industriel et commercial que pour le secteur agricole. En ce qui concerne le problème des licenciements pour cause de mariage, le ministre a fait observer que cette pratique était devenue moins fréquente, de manière générale, et qu'elle intéressait plutôt les employés que les travailleurs de l'industrie. Ce problème fait d'ailleurs l'objet d'une enquête organisée par le Conseil national de l'économie et du travail, qui pourra servir à orienter la politique future du ministère du travail.

d) Le budget de la santé

Au cours de la discussion du budget du ministère de la santé, M. Bartole a souhaité une politique d'assainissement dans le secteur pharmaceutique, eu égard surtout au fait que, par rapport aux autres pays du marché commun, l'Italie est dans une situation d'infériorité. Les autres Etats, qui ont des structures législatives plus modernes, prennent en effet des mesures destinées à donner à leur industrie pharmaceutique une plus grande capacité compétitive.

e) Le budget du tourisme et des spectacles

Au cours de la discussion sur le budget du ministère du tourisme et des spectacles, M. Simonacci a déclaré que le régime fiscal auquel était soumise l'industrie cinématographique italienne est de loin plus sévère que celui des autres pays du marché commun dont la production est favorisée notamment par une politique de subventions. En France, par exemple, il existe des contributions et des financements de faveur et en Allemagne des primes substantielles de qualité, bien que dans un pays comme dans l'autre, l'incidence des charges fiscales soit beaucoup plus faible qu'en Italie.

f) Au sujet du § 23 de la C.D.T.

La Commission du travail de la Chambre des députés a approuvé un projet de loi qui permet de régler définitivement certaines situations dans lesquelles il n'a pas été possible, en raison de l'expiration des délais arrêtés dans les mesures législatives édictées en application de l'article 23 de la Convention relative aux dispositions transitoires de prendre, en faveur des travailleurs licenciés, les mesures prévues par la Convention précitée.

g) Questions parlementaires

Répondant à M. Nencioni, M. Russo, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré que la cession du centre d'Ispra à l'Euratom, loin de retarder la mise en oeuvre du programme quinquennal de recherches nucléaires en Italie, en favorisera la réalisation grâce à l'apport, en plus de l'équipe actuelle de savants, du nouveau personnel scientifique et technique employé par l'Euratom et grâce aussi aux investissements effectués à Ispra par la Communauté européenne de l'énergie atomique, qui viendront s'ajouter aux investissements déjà fournis par l'Italie. Il n'est pas vrai que d'autres Etats membres de la Communauté aient refusé de céder leurs centres nationaux à l'Euratom : la France a offert le centre de Grenoble, la Belgique celui de Moll, les Pays-Bas celui de Petten, et la République fédérale allemande celui de Carlsruhe.

Répondant à une question de M. Valmarana, le sous-secrétaire d'Etat a déclaré que le gouvernement italien était favorable à une large action de coopération internationale en matière de politique agricole, souhaitée par la recommandation n° 280 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. En ce qui concerne notamment les problèmes des débouchés et des excédents, le gouvernement est d'avis qu'il faut se référer aux règles élaborées en son temps par la F.A.O. afin de détériorer le moins possible la situation des marchés. L'Italie ne se désintéresse pas des mesures concernant cette action, car elles peuvent avoir des répercussions profondes sur l'adaptation de la production, qu'il faut concerter avec les pays membres de la C.E.E. dans le cadre de la politique agricole commune.

M. Pedini, dans une question orale, a demandé au ministre des "participations de l'Etat" s'il était exact, comme l'a annoncé la presse, qu'une forte amende ait été infligée par la Haute-Autorité de la C.E.C.A. à l'"Italsider" sur la base de l'article 13 du traité et pour violation des règles de concurrence fixées par cet article ? Dans l'affirmative M. Pedini a demandé en outre:

- a) quelles initiatives ont motivé cette amende ?
- b) si et dans quelle mesure la situation normale du marché national a été perturbé ?
- c) si le ministre avait l'intention de veiller à ce qu'à l'avenir les industries nationales, surtout celles auxquelles participe l'Etat, ne prennent pas des initiatives qui vont à l'encontre de la politique d'intégration européenne ?

Chambre des députés et Sénat de la République
(Comptes rendus analytiques)

5 - Pays-Bas

Le gouvernement néerlandais et le système de prélèvements sur les oeufs

Les propositions de la Commission européenne pour le secteur de la volaille et des oeufs sont peu favorables aux exportateurs néerlandais. Telle a été la conclusion d'un discours du directeur général au ravitaillement, le 26 septembre dernier à Cologne.

De l'avis de l'orateur, le régime proposé par la C.E.E. est inutile et même indésirable pour les Pays-Bas. Mais comme ce secteur est lié à l'ensemble du secteur agricole, qui sera d'ailleurs soumis à un régime C.E.E., des mesures pour les oeufs et de la volaille sont inévitables.

Pour ce qui concerne les exportations vers l'Allemagne occidentale, les propositions de la C.E.E. entraînent un important sacrifice pour l'exportation néerlandaise des oeufs. Le produc-

teur d'oeufs allemand bénéficie d'une protection sous forme de subvention (22 %) et d'un droit à l'importation (8 %); le producteur d'oeufs néerlandais, pour sa part, jouit jusqu'à présent d'avantages appréciables dûs aux coûts de production inférieurs du fait que les céréales secondaires sont importées au prix du marché mondial, prix inférieur à celui des céréales secondaires indigènes.

Malgré la protection dont bénéficie le producteur allemand, le producteur néerlandais détient toujours l'avantage à l'exportation vers l'Allemagne, grâce aux prix peu élevés de sa production.

Si le régime proposé entre en vigueur, la différence des coûts d'alimentation sera complètement supprimée par les prélèvements. Les avantages des producteurs néerlandais leur seront ainsi enlevés, tandis qu'une protection supplémentaire, qui ne sera supprimée que très progressivement, sera accordée aux producteurs allemands.

Est-il équitable d'aligner les prélèvements sur le niveau élevé du prix allemand des céréales ? Les difficultés seraient bien moindres si le système de prélèvements sur les produits de transformation était basé sur un niveau moyen européen pour le prix des céréales.

Il n'est pas juste que les pays exportateurs bénéficient d'une protection artificielle. Il est toutefois également injuste d'enlever aux pays exportateurs de la C.E.E. leurs avantages naturels, alors qu'il est permis aux pays importateurs de prendre des mesures protectionnistes.

Il n'empêche que le gouvernement néerlandais appuiera en principe les propositions, si la mise en oeuvre d'une politique agricole commune peut en être ainsi facilitée.

(Nieuwe Veldbode" 29 septembre 1961)



II - L'EUROPE ET LES PARTIS POLITIQUES

1 - La CDU et la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne

Sous le titre "Un prélude heureux", le service de presse de la CDU/CSU écrit :

L'heureux déroulement des conversations préliminaires de Paris sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne permettent d'envisager avec confiance les discussions ultérieures qui seront consacrées aux problèmes de fond. La déclaration expresse des Britanniques selon laquelle ils sont disposés à admettre l'ensemble des objectifs et les intentions de la C.E.E. et à prendre leurs pleines responsabilités au sein des institutions européennes a été accueillie avec une grande satisfaction et a créé des conditions très favorables pour les négociations futures. Il convient de remarquer particulièrement à ce sujet la déclaration faite par M. Heath selon laquelle une solution satisfaisante des problèmes posés par l'adhésion de la Grande-Bretagne sera possible sans modification formelle des traités de Rome, mais par la seule rédaction de protocoles additionnels.

L'évolution ainsi commencée marque non seulement l'histoire de la Grande-Bretagne mais aussi un renforcement de l'unité et de la coopération européennes. Les conversations préliminaires de Paris ont montré au monde entier que c'est précisément à l'époque actuelle, où l'agressivité communiste soumet les peuples libres à une menace accrue que grandissent les forces décidées à surmonter les obstacles et résolues à pratiquer une vaste coopération institutionnelle étendue non seulement au domaine militaire, mais également aux domaines économique et politique. L'énorme potentiel d'un marché commun élargi favorisera dans une mesure décisive, le progrès économique et social des Etats membres et démontrera sa supériorité à l'égard du système communiste. La demande d'adhésion de la Grande-Bretagne montre clairement que la voie dans laquelle s'est engagée la C.E.C.A. il y a dix ans et qui a été poursuivie par la C.E.E. et l'Euratom, a été la bonne et qu'elle permettra d'atteindre l'objectif fixé. Le gouvernement fédéral, ainsi que M. Erhard en a donné l'assurance, fera tout ce qui est en son pouvoir pour que, dans le respect des traités de Rome, il soit tenu compte des intérêts britanniques légitimes et que soient menées à une conclusion heureuse les négociations actuelles.

Le gouvernement fédéral et la CDU/CSU peuvent envisager cette évolution avec satisfaction car ils l'ont soutenue et favorisée dans une mesure déterminante dans l'intérêt de l'Europe, de la paix et du progrès économique et social.

(Deutschland-Union-Dienst des 10 et 11 octobre 1961)

2 - L'Internationale socialiste et la coopération européenne

Du 23 au 27 octobre 1961 s'est tenu à Rome le septième congrès de l'Internationale socialiste qui a adopté diverses résolutions dont l'une a trait à la coopération européenne. Le congrès se félicite des progrès enregistrés dans le domaine économique depuis la création de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. Il prend acte de la détermination de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande de devenir membres de la C.E.E. et du désir exprimé par d'autres pays de conclure un accord d'association avec la Communauté. La convergence de ces deux tendances conduira à une plus large construction européenne, objectif de longue date des partis socialistes. L'Internationale confirme la conception qu'elle a déjà exprimée lors de précédents congrès sur les bases de la coopération européenne. Les formes d'intégration et d'association devront avoir les caractéristiques suivantes :

1) promouvoir dans les Etats membres une politique économique, financière, sociale et monétaire tendant à l'expansion économique, au plein emploi et au progrès social; 2) permettre à l'Europe de contribuer efficacement et dans une mesure accrue, à la solution des problèmes des pays en voie de développement, et cela sur la base d'une association où les partenaires bénéficieront de droits égaux.

Le congrès admet et les partis socialistes ne l'ont jamais contesté, que la reconnaissance des engagements politiques pris par les Etats membres de la C.E.E. peut créer des difficultés pour certains pays. Il importe que les négociations aboutissent à des accords associant ces pays au marché commun, tout en tenant compte des intérêts essentiels particuliers à chacun d'eux. De plus, il faut éviter de porter injustement préjudice à des pays tiers et surtout à ceux qui ont, depuis toujours, entretenu des relations étroites et des liens économiques avec l'Europe.

Le congrès invite tous les pays qui s'engagent en ce moment dans des négociations à s'efforcer résolument de vaincre les obstacles qui se dressent et à ouvrir ainsi la voie à une meilleure coopération de tous les pays européens. Enfin, le congrès demande aux partis membres d'examiner les répercussions que ces événements peuvent avoir sur l'économie mondiale.

(Information der Sozialistischen Internationale, vol. XI, n°44-45).

1 - Allemagne

a) Les industriels allemands et l'adhésion de la Grande-Bretagne

L'organe fédéral du "Bundesverband der Deutschen Industrie" écrit :

L'industrie allemande s'est vivement félicitée de ce qu'à l'occasion de sa 52ème session le Conseil de la Communauté économique européenne ait approuvé à l'unanimité l'ouverture de négociations portant sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et du Danemark à la C.E.E. Bien que l'on s'attendit généralement à une telle décision, il est toutefois particulièrement réjouissant de voir qu'après la proposition du Conseil de ministres, les négociations avec ces deux pays débiteront au courant du mois et que sera évitée toute nouvelle perte de temps. Ce fait met nettement en évidence à quel point les Etats membres de la C.E.E. sont, eux aussi, intéressés à l'adhésion prochaine de la Grande-Bretagne et du Danemark au Marché commun.

La fédération de l'industrie allemande voit, dans ce développement, une confirmation de l'opinion qu'elle a toujours défendue, à savoir que l'intégration économique et politique de l'Europe ne peut pas, à longue échéance, rester limitée aux six Etats de l'Europe continentale. Cette attitude résolue n'a pas été déterminée par de seuls intérêts commerciaux. La préoccupation n'en a pas été moins forte d'éviter qu'une scission de l'Europe sur le plan commercial aboutisse à un affaiblissement de l'alliance atlantique. On peut considérer que ce danger est à présent écarté. C'est là que réside la vraie signification de la décision prise par le Conseil, le 26 septembre 1961.

Dans les milieux industriels allemands on se rend compte également que des problèmes nombreux et difficiles apparaîtront encore au cours des négociations et qu'il y aura aussi des phases critiques dans les négociations. On a cependant confiance dans le fait que, si tous les participants sont disposés à accepter des compromis, leur attitude permettra une solution qui ne remette pas en cause les succès de la C.E.E. en matière d'intégration et qui tienne compte des intérêts vitaux de la Grande-Bretagne et des autres pays disposés à adhérer.

Si les négociations devaient se prolonger plus qu'il n'est souhaitable dans l'intérêt du renforcement économique du continent, il serait souhaitable que grâce à des mesures transitoires, les écarts tarifaires ne dépassent plus le niveau qu'ils auront, le 1er janvier prochain. Puisque pratiquement a été prise une décision politique en faveur d'une intégration de l'ensemble de l'Europe, les milieux économiques ne compren-

draient pas que la C.E.E. et l'A.E.L.E. pratiquent des abattements tarifaires internes, comme si la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et du Danemark n'avait pas suscité une situation entièrement nouvelle. Au reste, il faut espérer que des négociations seront entreprises dès que possible avec les autres pays européens soit en vue d'une adhésion, soit en vue d'une association.

(Mitteilungen des Bundesverbandes der Deutschen Industrie, octobre 1961)

b) Le "Deutscher Industrie -und Handelstag" et les problèmes de l'intégration.

Lors de son assemblée générale du 20 octobre à Stuttgart, le "Deutscher Industrie -und Handelstag", organisation des chambres de commerce et d'industrie allemandes a adressé un appel au Bundestag et au nouveau gouvernement fédéral pour qu'ils facilitent l'établissement d'un marché commun agricole. Les difficultés d'adaptation que celui-ci présente devraient être surmontées grâce à des mesures propres à renforcer la productivité de l'agriculture allemande.

Dans la mesure où l'instauration d'un marché commun agricole exigera que les prix des matières premières agricoles allemandes soient ramenés à un niveau commun, les producteurs touchés devraient obtenir à titre transitoire des allocations compensatoires d'un niveau annuellement dégressif leur permettant de surmonter les difficultés d'adaptation. Cette proposition se fonde sur une vaste étude à laquelle a procédé un groupe d'agronomes d'Allemagne occidentale, mandatés par le D.I.H.T. Il y est recommandé de ramener d'un seul coup, à la moyenne arithmétique les prix des céréales d'Allemagne occidentale et de verser aux producteurs des subventions qui seront supprimées entièrement dans les quatre ans. Le D.I.H.T. se prononce en faveur d'un renforcement structurel des zones où prédominent les exploitations agricoles en étendant par voie de subventions d'Etat les entreprises industrielles et commerciales existantes et en créant de nouvelles entreprises appropriées. A ce propos, il convient également de porter une attention particulière aux efforts tendant à une amélioration structurelle des entreprises agricoles.

La résolution du D.I.H.T. formule en bonne place, l'exigence que soient éliminées les distorsions de la concurrence dans le marché commun. Cette résolution ne vise pas les seules subventions mais également les disparités fiscales, l'inégalité du traitement réservé aux ententes, ainsi que tous les accords entre entreprises affectant la concurrence. Les principes divergents des Etats membres en matière de politique des transports doivent "être rapprochés d'une manière aussi peu dogmatique que possible". Pour faire face aux perturbations ayant leur origine dans les pays du bloc oriental, une politique commerciale homo-

gène de l'Occident s'impose.

(Agra-Europe, 23.10.1961)

c) Le syndicalisme et la Conférence sociale agricole de la C.E.E.

Le Bureau central du syndicat des travailleurs horticoles, agricoles et forestiers a récemment étudié les résultats de la première conférence sociale agricole de la C.E.E. Il relève avec satisfaction que cette conférence tout d'abord menacée d'un échec devant les réserves constamment renouvelées des fédérations d'exploitants agricoles, trouve finalement sa justification dans ses propres résultats.

Le syndicat se félicite de la prise de position sans équivoque de la conférence à l'égard des problèmes sociaux des salariés agricoles. Il souligne surtout la déclaration selon laquelle la situation sociale des travailleurs agricoles doit être rendue équivalente à celle d'autres groupements professionnels ainsi que la constatation que la Commission de la C.E.E. doit, dans sa politique en matière de prix, partir d'une juste rémunération des exploitants indépendants et des salariés agricoles dans la mesure où des conditions de travail décentes auront effectivement été réalisées.

Le Bureau du syndicat appuie l'exigence formulée par la conférence que soit créé un comité consultatif auquel la Commission de la C.E.E. devra confier l'examen des questions sociales des travailleurs agricoles et qui se composera à parité sur le plan européen de représentants des employeurs et des syndicats de travailleurs agricoles. Il se félicite de plus de ce que la conférence a également trouvé une définition suffisamment nette de la notion d'"exploitation familiale" et a ainsi contribué à ramener à une mesure convenable la notion souvent peu réaliste de l'exploitation agricole qu'il convient encore d'encourager

En conclusion, le syndicat allemand des travailleurs agricoles constate que la première conférence des partenaires sociaux de l'agriculture délibérant sur le plan européen a répondu dans une large mesure aux espoirs que l'on a mis en elle. Quant à la Commission de la C.E.E. et à ses partenaires aux accords tarifaires, il exige qu'ils prennent bientôt des initiatives conformes aux recommandations communes de cette conférence paritaire.

(Europa-Nachrichten, 13.10.1961)

2 - Belgique

a) Les utilisateurs et négociants belges de charbon et les importations charbonnières

Le Comité des utilisateurs et négociants belges de charbon a fait connaître, à la Haute Autorité les raisons de son opposition à une politique de limitation des importations de charbon provenant des pays tiers. Il rappelle le droit des utilisateurs de toute la Communauté d'être mis, sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'approvisionnement en charbon. S'il était décidé de maintenir, dans le cadre d'une politique charbonnière commune, une certaine capacité de production, il conviendrait que le principe d'égalité dans les approvisionnements fût conservé et que la charge du maintien de cette production fût supportée par l'ensemble de la Communauté. Les utilisateurs craignent cependant que soit instaurée, sur la base des propositions soumises au Conseil de ministres, une combinaison de droits de douane prohibitifs et de contingents tarifaires très différents selon les pays, enlevant toute signification au tarif douanier harmonisé. Une différenciation par pays dans le régime d'importation des charbons en provenance des pays tiers, aboutirait, en fait, à rétablir les frontières nationales que l'intégration économique a précisément pour but de supprimer. Il n'existe aucune raison objective de défavoriser, dans une communauté économique, les entreprises consommatrices situées sur le même territoire national que les charbonnages que l'on désire protéger.

Le Comité a également fait savoir à la Haute Autorité qu'il s'opposait à la prolongation du régime d'isolement dont profitait le marché charbonnier belge, en fonction de l'article 37 du traité C.E.C.A. Les raisons qui justifiaient cet isolement ont disparu. Les stocks de charbon sont entamés à raison de 200.000 tonnes par mois. Les prix rendus en Belgique des charbons hollandais et allemands ont augmenté de l'ordre de 5 % à la suite de la réévaluation monétaire intervenue aux Pays-Bas et dans la République fédérale. Enfin, le reclassement de la main-d'oeuvre licenciée, s'avère moins pénible qu'il était prévu. Il y a même actuellement une certaine pénurie de main d'oeuvre.

(Source : l'Echo de la Bourse, 24 octobre).

b) les syndicats chrétiens belges et les fermetures de charbonnages

Dans quelques semaines, le gouvernement belge devra soumettre à la Haute Autorité de la C.E.C.A. un dernier plan de fermeture, à concurrence de deux millions trois cent mille tonnes annuelles. Les syndicats chrétiens proposent, à cet effet, une solution aux difficultés posées par le choix des mines à fermer. Dans le Borinage, les sociétés Hensies-Pommeroeul et Bernissart donnent un rendement qui les met hors de danger. Par contre.

la société, du Borinage proprement dite, réduite à trois sièges d'exploitation pourrait survivre si les charges financières découlant de la fermeture de certains sièges ne venaient grever indûment le prix de revient. Cette société emploie six mille personnes et produit un million huit cent mille tonnes qui trouvent des débouchés locaux. En cas de fermeture aucun besoin ne serait satisfait, alors que la production actuelle peut garantir l'approvisionnement des centrales et de la cokerie régionales.

Vis-à-vis de cette extraction, deux faits peuvent constituer les éléments d'une solution : la réduction des heures de travail et les difficultés éprouvées par les mines de Campine. L'application des 42 heures et demie par semaine aura pour effet de réduire la production annuelle d'un million quatre cent mille tonnes. D'autre part, les sept sièges que compte le bassin de Campine éprouvent certaines difficultés à embaucher du personnel et à écouler leur charbon qui ne trouve plus guère de débouchés. Si l'on réunissait les sept sièges en une seule société, il deviendrait possible de mettre en veilleuse l'une des mines représentant environ 1 million de tonnes annuelles.

(Source : "Au travail" - 14 octobre 1961, n°39)

c) L'agriculture belge et le marché commun des céréales

M.C. Boon, conseiller économique au Boerenbond belge, expose les répercussions sur l'agriculture belge des propositions tendant à organiser un marché commun des céréales.

L'agriculture belge profite actuellement d'une garantie d'écoulement de la production nationale, par l'incorporation obligatoire de 70% des blés indigènes dans la panification. A l'échelle européenne, ce procédé supposerait l'application d'un taux égal d'incorporation. Ce système est réalisable sans doute, mais il présente aussi quelques difficultés d'application, tels les frais considérables d'acheminement des blés vers les régions déficitaires, les inconvénients inhérents au dirigisme économique et la perte de bénéfices plus élevés que procureraient aux agriculteurs les exportations pour lesquelles est prévue la restitution des prélèvements. C'est pourquoi, il faut préférer la méthode des prélèvements, à la condition néanmoins qu'il y ait substitution parfaite d'un système à l'autre. L'agriculture belge ne peut envisager la suppression de l'incorporation obligatoire avant que le nouveau dispositif soit en place. Il ne peut être question d'appliquer ce dispositif trois ans après l'entrée en vigueur du système des prélèvements.

Le prix d'intervention ne tient pas compte des frais d'acheminement de la ferme au centre d'intervention. Ces frais restant à charge de l'agriculteur, il convient d'installer un grand nombre de centres d'intervention.

Le prix d'intervention crée d'autres anomalies. Il est, en effet, possible que certains blés soient achetés à un prix

Les organisations professionnelles

de soutien qui soit supérieur, pour les régions déficitaires, au prix indicatif dérivé d'une région excédentaire où les agriculteurs trouveraient d'ailleurs plus intéressant d'exporter leurs blés, car les prix se situeraient grâce à la ristourne de prélèvement, en dessous du prix mondial. Ces différences très accusées dans les prix d'intervention, jointes au désavantage des frais d'acheminement, donnent à penser que le prix d'intervention doit être le même pour toute la Communauté. Ce prix unique d'intervention se situerait aussi près que possible du prix indicatif dérivé de la zone la plus excédentaire. On pourrait objecter que dans cette hypothèse, les interventions deviendraient fréquentes et très onéreuses. En fait, le coût des interventions restera très supportable si les achats de soutien sont exceptionnels. Il est d'ailleurs normal que ces achats de soutien interviennent rapidement dans une région où les excédents trouvent difficilement leurs débouchés. Les prix d'intervention différents pourraient également causer certaines perturbations pour les industries de transformation des céréales secondaires, favorisant leur implantation dans les régions les plus excédentaires. Le prix unique d'intervention éviterait de poser les problèmes toujours difficiles de reconversion des entreprises.

Il est à craindre, d'autre part, que pour les éleveurs qui s'approvisionnaient en céréales secondaires sur le marché mondial, l'échelonnement des prix au cours de la campagne cause un préjudice à la suite du renchérissement de la matière première au courant de l'année.

M. Boon prend encore position pour la fixation par paliers des prix indicatifs et des prélèvements, de préférence à des adaptations répétées qui peuvent contrarier le commerce régulier. La solution préconisée pourrait donner lieu à quelques spéculations. Elle présente cependant l'avantage de rendre aisé le calcul des ristournes à l'exportation très importantes pour les produits transformés.

L'offre des céréales indigènes est très abondante immédiatement après la récolte. Il serait bon d'envisager le moyen de faire varier au cours de l'année la protection envers les pays tiers.

Enfin, M. Boon souligne le fait que l'on ne possède la moindre indication, ni au sujet du niveau définitif des prix européens, ni au sujet des mesures que l'on prendra pour procéder, à l'intérieur de la Communauté, au rapprochement des prix. Tout en considérant les propositions comme acceptables dans leur ensemble, et sans craindre de répercussions défavorables du rapprochement des prix, il est souhaitable néanmoins que soient prévues des modalités d'intervention rapide dans les cas imprévus.

(Source : L'agriculteur, n° 43, 28 octobre 1961)

d) La F.G.T.B. et l'union européenne

La Fédération générale des travailleurs socialistes (F.G.T.B.), en préparation du congrès qu'elle tiendra au cours du mois de novembre, a fait connaître sa position au sujet de l'union européenne. La F.G.T.B. veut bâtir une Europe démocratique libérée du joug capitaliste et non l'Europe des Patries, des cartels ou des trusts.

La suppression des frontières et l'élargissement de l'horizon politique et social des individus doivent inspirer une meilleure conception de l'intérêt général et imposer à longue échéance, la solidarité dans l'action. Pour réaliser l'intégration européenne, les syndicats doivent pouvoir déclencher et réussir une action revendicatrice à l'échelon européen. Il faut consolider les communautés sans jamais perdre de vue les progrès à réaliser dans les domaines politique, financier et social. Une action énergique contre les cartels internationaux doit d'ailleurs être menée pour orienter, au profit des travailleurs, l'intégration économique qui vise en définitive, le plein emploi, l'expansion économique et l'augmentation du niveau de vie.

La F.G.T.B. se doit de soutenir une association aussi étroite que possible entre les Six et les Sept en vue d'éviter les compétitions économiques et politiques. Elle salue à cet égard l'intérêt que la Grande-Bretagne porte au marché commun. Les Communautés européennes doivent tendre au resserrement de leurs liens politiques de manière à constituer une entente aussi cohérente que possible orientée surtout vers les relations pacifiques et la coopération avec tous les peuples.

(Source : La Tribune, organe des syndicats socialistes (F.G.T.B))

3 - FRANCE

a) L'agriculture française et l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun

L'Angleterre négociant son entrée dans la C.E.E. au moment où les Six ébauchent leur politique agricole commune, les agriculteurs français ont le droit de se demander : est-ce pour étouffer dans l'oeuf la Communauté européenne ? Ou bien, au contraire, les Anglais adoptent-ils la foi européenne ? Un prochain avenir permettra de choisir entre ces interprétations sans doute valables toutes deux partiellement.

L'Angleterre a une agriculture très dynamique. Le gouvernement, l'administration et les organisations agricoles ont su mener à bien et sans trop de heurts politiques, la renaissance de l'agriculture britannique. Le principe qui a conduit l'ac-

Les organisations professionnelles

tion des pouvoirs publics et des représentants agricoles, animés en général d'un civisme élevé, a été constamment d'augmenter les rendements et la production pour réduire les importations et même réaliser des exportations, afin d'épargner les réserves de devises ou de défendre la livre-sterling cette année encore menacée et, en accroissant la productivité, d'améliorer le sort des fermiers. Sur toute la ligne, les résultats font honneur à la science et à la ténacité anglaises.

Certains secteurs de cette agriculture sont protégés contre l'importation. On doit noter à ce sujet la réglementation sanitaire appliquée au bétail sur pied et viandes abattues qui équivaut parfois à des prohibitions d'importation, et ne constitue parfois qu'un prétexte pour mieux défendre la production britannique. On peut quelquefois en dire autant de la législation phyto-sanitaire qui frappe les importations de certains végétaux. Au contraire, les viandes du Royaume-Uni trouveraient libre accès dans les pays du marché commun en raison de leurs prix compétitifs (notamment les viandes de porc, d'agneau et les volailles). La production horticole est aussi protégée, mais avec moins de vigueur par la législation phyto-sanitaire. En revanche, les droits de douane élevés préservent la production nationale pour certaines espèces, à partir du moment où elles arrivent à maturité.

Le revenu de l'agriculture britannique est sauvegardé par des subventions sans que les prix des marchés augmentent, grâce au système des "deficiency payments". Ce système assure les avantages suivants :

- protection effective de l'agriculture malgré des échanges extérieurs libres;
- constance d'une année à l'autre du prix de vente des produits agricoles de base;
- abaissement du coût de la consommation duquel dépend la stabilité relative des salaires;
- faculté d'orienter la production par le jeu de la garantie en fonction des besoins du marché et de la balance des paiements;
- possibilité donnée à l'exploitant de programmer sa production à court et à long terme;
- souplesse des prix sur le marché intérieur suivant les fluctuations de l'offre et de la demande.

Au contraire, la Commission de la C.E.E. propose de maintenir le revenu des agriculteurs par le contrôle direct des importations et par des achats de soutien, ou bien pour les céréales, la viande porcine, le sucre, les oeufs et volaille, par des "prélèvements", somme variable représentant l'écart entre le prix mondial et le prix intérieur des Six, plus élevé.

Le problème aigu et principal est toutefois celui des achats au Commonwealth, car la satisfaction des besoins particuliers du Royaume-Uni, du Commonwealth et de l'Association euro-

Les organisations professionnelles

péenne de libre échange sont les conditions générales formulées par M. MacMillan à l'adhésion de son pays.

En conclusion, l'agriculture britannique serait dans une Europe à Six ou à Huit une rivale non négligeable. Entre les modes de soutien dont elle jouit et ceux que préconise la Commission de la C.E.E., des adaptations ne sont pas possibles. Cependant, l'Angleterre n'offrira de débouchés accrus à ses partenaires continentaux qu'en assouplissant la préférence qu'elle accorde à ses Dominions.

D'autre part, pour appréciable que soit sa force électorale (le découpage des circonscriptions lui donnant un poids disproportionné à son nombre), la population rurale anglaise compte beaucoup moins que celle des pays de la C.E.E. Elle ne constitue pas un bloc idéologique puissant. Sa production ne représente qu'une faible fraction du revenu national. Si bien que le Royaume-Uni, en entrant dans le marché commun, renforcerait plutôt les tendances peu compréhensives pour l'agriculture.

Dès maintenant, les sirènes du Commonwealth reprennent avec force leur appel au nom de la mystique du développement des échanges internationaux et de la division internationale du travail. Il convient de démasquer les intérêts que couvrent ces formules.

L'échec des négociations avec l'Angleterre serait certes grave pour l'Europe du point de vue politique et économique. Mais il ne faut pas payer le succès par le sacrifice des agricultures européennes.

(Perspectives, n° 766, 7 octobre 1961)

b) La politique agricole commune et les demandes d'adhésion à la C.E.E.

Les chances de réussite de la politique agricole commune face aux nouvelles demandes d'adhésion au marché commun", tel a été le thème du "dîner-débat" organisé par le Comité d'études et de recherches économiques rurales à l'occasion de la réunion à Paris de la Commission de l'agriculture de l'A.P.E. le 7 novembre 1961.

M. Boscardy-Monsservin, président de la commission de l'agriculture, MM. Graziosi, vice-président, Dupont, Van Dijk et Vredeling ont exposé leur avis quant au passage à la deuxième étape prévue par le traité et quant à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne

Les membres de la commission de l'agriculture ont été unanimes à souligner que le passage de la première à la deuxième étape ne sera possible que si, avant la fin de l'année, le Conseil de ministres prend des décisions sur les propositions

qui lui sont soumises, notamment en ce qui concerne les prélèvements en matière de céréales et de viande de porc.

Pour ce qui est de la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, les orateurs ont insisté pour qu'elle n'ait aucune influence sur la politique agricole commune, qui devra être acceptée par la Grande-Bretagne. Certes, une période d'adaptation devra être prévue, mais il ne faut pas que, prenant prétexte des multiples demandes d'adhésion, certains pays freinent la poursuite de l'intégration européenne.

M. Pisani, ministre français de l'agriculture, a déclaré qu'il était de mauvaise méthode d'aborder la politique agricole commune par une série de textes techniques qui donneront lieu à des marchandages intolérables. Il aurait fallu se mettre d'accord en premier lieu, sur quelques grands principes dont aurait résulté une véritable politique agricole européenne.

Le ministre a rappelé que, si aucune décision relative à la politique agricole commune n'est prise les prochains mois, la France refusera de passer à la seconde étape prévue par le traité.

En ce qui concerne la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, le ministre a souligné qu'elle posait plus de problèmes qu'elle n'en résolvait et présentait un grand nombre de difficultés. Toutefois, un échec en cette matière constituerait pour l'occident tout entier un danger redoutable.

M. Pisani s'est toutefois déclaré optimiste quant à la mise en oeuvre d'une politique agricole commune. Si le ministre ne croit pas à l'enthousiasme de ses partenaires, il croit à la fatalité du succès.

(Source : notes d'un observateur)

4 - Pays-Bas

a) Les employeurs néerlandais et l'intégration européenne

Au cours d'une assemblée générale de la Fédération des employeurs néerlandais, tenue les 12 et 13 octobre, son président M. De Koster a exprimé les idées ci-après :

A propos de la coopération sur le plan international, l'orateur a déclaré qu'il était d'une importance majeure que des petits pays qui suivent en général une même ligne de conduite (Benelux), forment une union étroite afin d'influer sur l'élargissement de la C.E.E. Rappelant les mises en garde des fédérations d'employeurs relatives à la menace d'une scission en Europe M. De Koster a estimé les pourparlers engagés entre le Royaume-Uni et la C.E.E., de la plus haute importance. Ce ne serait pas

faire preuve de sagesse d'étudier d'emblée et en détail tous les problèmes posés. Un respect réciproque et la confiance à l'égard des objectifs de l'autre partie sont ici chose essentielle. Evidemment, il faut que les nouveaux partenaires acceptent les principes fondamentaux du traité de Rome ainsi que les décisions déjà prises dans le cadre de la C.E.E.

M. De Koster a passé ensuite en revue divers aspects de l'application du traité C.E.E. Bien que la fédération craigne que l'union douanière ne devance par trop les autres éléments, elle approuve cependant la suppression accélérée des droits intérieurs. Les progrès réalisés dans la politique commune en matière de commerce, d'agriculture et de transports sont minimes. Il en va de même sur le plan social et dans les rapports avec les pays et territoires associés. Pourquoi tant de voix demandent-elles que les pourparlers sur l'association ne ralentissent pas le processus d'intégration ? En effet, dans divers domaines il n'y a guère eu de progrès au cours des quatre dernières années.

Au sujet des propositions de l'Exécutif pour une politique agricole commune, l'instauration d'un régime de prélèvements doit l'emporter sur toute autre mesure susceptible de gêner les échanges. Ce qui importe cependant davantage, c'est que les décisions de caractère obligatoire ne soient prises que sur la base de propositions concrètes visant au rapprochement des prix. Si l'on ne réussit pas à en fixer un schéma avant que les prélèvements internes entrent en vigueur, ceux-ci constitueront plutôt un facteur de ralentissement pour la mise en oeuvre d'une véritable politique commune.

Les milieux néerlandais du commerce et de l'industrie jugent, d'une manière générale, les propositions de règlement avec beaucoup de réserve. D'ailleurs, et telle fut la conclusion du discours de M. De Koster sur l'intégration européenne, le secteur agricole présente une telle solidarité interne, que la question de savoir si un régime de prélèvements peut être instauré pour certains produits, ne pourra définitivement être résolue qu'au moment où l'accord sera fait sur les réglementations en faveur des autres produits.

("De Nederlandse industrie" - 1 novembre 1961)

b) Une critique du mémorandum de la C.E.E.

Le mémorandum de la Commission de la C.E.E. ayant pour objet l'orientation à donner à la politique commune des transports à l'intérieur de la Communauté, fait l'objet d'une note de la Chambre de commerce de Rotterdam. Celle-ci se félicite de ce que la Commission européenne juge applicables aux transports les règles générales du traité de Rome.

Cependant, la Chambre de commerce est opposée à l'idée de faire des transports dans la C.E.E., un instrument au service de la politique agricole commune et de la politique régionale.

A l'égard des frets, la Chambre de commerce est d'avis que le tarif marginal proposé par la Commission n'offre pas suffisamment de possibilités concurrentielles, d'autant que la nécessité d'un traitement égal des usagers restreint encore ces possibilités. La Chambre souligne qu'un tarif marginal a tendance à dégénérer en tarif fixe parce que selon la tendance du marché on s'en tient au maximum ou bien au minimum. A l'encontre des propositions de la Commission, la Chambre préconise la libre formation des prix; les pouvoirs publics ne pourraient faire usage des compétences qu'ils tirent de l'article 86 que dans le cas d'exploitation abusive d'une position dominante sur le marché. Les propositions de notification de la Commission sont purement et simplement rejetées par la Chambre.

Celle-ci estime enfin pour des raisons déjà exposées dans l'Acte de Mannheim, que la politique commune des transports ne peut être appliquée à la navigation sur le Rhin. Pour que ce soit possible il faudrait le consentement préalable de tous les Etats riverains.

(Verlanden", octobre 1961)

c) Les agriculteurs néerlandais et le régime de prélèvements pour la viande porcine :

Le fait que la Commission de la C.E.E. ait introduit en même temps qu'une proposition de règlement pour les céréales, une proposition de règlement pour la viande porcine ne va pas à l'encontre des intérêts de l'agriculture néerlandaise. Il existe, en effet, une étroite corrélation entre les céréales secondaires en tant que matière première, et la viande porcine en tant que produit fini. Les deux propositions sont cependant d'incidence différente : les Pays-Bas importent en majeure partie les céréales de pays non associés à la C.E.E., tandis qu'ils exportent les produits de transformation animaux (oeufs et volaille) en partie à l'intérieur de la C.E.E. mais surtout (viande porcine) en dehors de celle-ci.

Afin de pouvoir soutenir la concurrence sur tous ces marchés, le Nederlandse Boeren- en Tuindersbond (Fédération néerlandaise des agriculteurs et horticulteurs) croit nécessaire d'aligner le prix des céréales secondaires à l'exportation, sur les cours du marché mondial, au moyen de restitutions sur les exportations des produits de transformation.

A la suite de l'instauration du régime de prélèvements proposé, les Pays-Bas devront importer une grande partie de leurs céréales secondaires des autres pays de la C.E.E., à des prix

Les organisations professionnelles

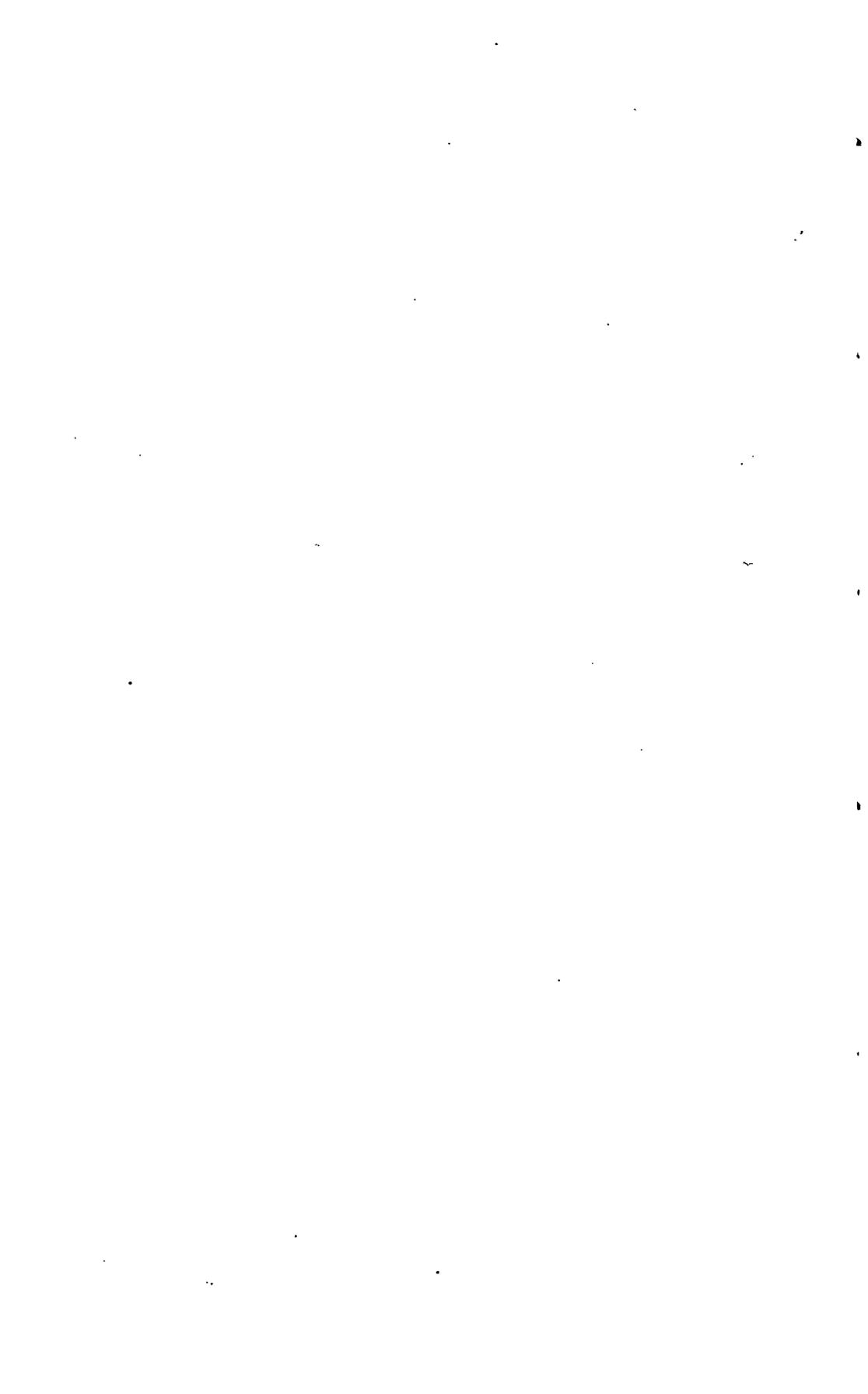
sensiblement supérieurs à ceux du marché mondial. Les Pays-Bas ne pourront accepter cette mesure qu'à la condition que des régimes communs de prélèvements équitables soient instaurés pour les autres produits, spécialement pour les produits animaux.

La proposition de règlement pour la viande porcine ne répond pas aux exigences formulées. Les principaux inconvénients de ce projet résident dans sa structure compliquée et dans l'institution d'un prix d'écluse réciproque.

Auparavant déjà la fédération des agriculteurs et horticulteurs s'était montrée réticente à l'idée d'un prix d'écluse appliqué comme mesure de sécurité vis-à-vis de pays tiers à cause de ses répercussions défavorables sur les exportations de viande porcine vers ces pays. La fédération estime que l'institution d'un prix d'écluse intra-communautaire empêche la formation d'un marché communautaire. De plus, il offrirait de trop larges facilités à certains pays de la C.E.E. pour poursuivre une politique nationale du marché.

Encore qu'elles comportent nombre d'éléments positifs les propositions de la Commission se heurtent à des objections de la part des Pays-Bas. C'est pourquoi la modification des points cités est demandée avec insistance par la fédération.

("Boer en Tuinder" - 31 Août 1961)



1) Les organisations commerciales de la C.E.E. et la politique de concurrence

Le Comité des organisations commerciales des pays de la C.E.E. (C.O.C.C.E.E.) a siégé du 11 au 13 octobre à Luxembourg. Les conclusions du comité au sujet du premier règlement d'application des articles 85 et s. du traité de Rome ont été les suivants :

La liberté du commerce est le principe fondamental devant régir les règles de concurrence à l'échelon du Marché commun, et la liberté de contracter qui en résulte doit permettre le plein développement des initiatives et des entreprises avec, pour objectif final, le profit des consommateurs. L'abus de cette liberté commerciale peut provoquer la disparition de la fluidité nécessaire à une concurrence saine et efficace.

Le C.O.C.C.E.E. demande :

a) que l'incertitude juridique pesant sur les entreprises depuis la date d'application du traité soit levée, tout au moins à l'égard de certaines actions concertées, reconnues non seulement valables, mais nécessaires à chacun des stades commerciaux qu'en particulier soit considérée sans délai comme compatible avec le traité, sauf en cas d'abus, la collaboration entre entreprises commerciales à tous les stades, sous toutes ses formes, les actions concertées tendant à l'amélioration des débouchés et au développement de la distribution.

b) quel que soit le mécanisme juridique retenu, que soit maintenue la fluidité nécessaire de la concurrence à tous les stades du processus économique et que soit envisagée une réglementation simultanée des ententes et de l'abus de position dominante (art. 85 et 86 du traité).

c) qu'avant toute décision de portée générale ou particulière affectant la liberté commerciale, les Autorités consultent les professionnels de tous les secteurs directement affectés.

d) que, tout en respectant les ménagements d'une transition nécessaire, le contrôle de la concurrence s'exerce d'une manière identique pour tous, qu'il s'agisse d'ententes ou d'abus de position dominante constatés antérieurement à la mise en application du règlement, ou d'ententes ou pratiques abusives observées postérieurement.

Enfin, le C.O.C.C.E.E. estime que toutes les décisions devraient être publiées et que, d'une manière générale, toutes informations utiles sur l'interprétation et l'application des

Les organisations internationales

articles 85 et suivants du traité devraient être efficacement publiés par les Autorités communautaires, afin que l'esprit d'initiative et d'entreprises du commerce, indispensable à l'affermissement et à l'établissement définitif du Marché commun, puisse se développer à l'abri des incertitudes actuelles.

(Source : "Handelsblatt", octobre 1961)

2) La C.I.S.L. (Mineurs et Métallurgistes) et les objectifs généraux de la C.E.C.A.

Réunie le 4 octobre 1961 à Luxembourg, l'Intersyndicale des Mineurs et Métallurgistes C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres) des six pays de la C.E.C.A. a adopté une résolution dans laquelle elle attire l'attention de la Haute Autorité sur certains problèmes sociaux qui font l'objet de la fixation des objectifs généraux dans les secteurs de l'acier et du charbon.

Evoquant la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire européenne à propos du Statut européen du mineur, elle demande à la Haute Autorité d'en assurer l'application.

L'Intersyndicale insiste également auprès de la Haute - Autorité pour que soient achevées au plus tôt les enquêtes et études, commencées depuis des années concernant les conditions de travail des employés dans les industries de la Communauté. Elle lui reproche de ne pas faire preuve de plus d'activité dans les domaines de la sécurité minière et de la coordination des politiques énergétiques.

(Source : Document communiqué par la C.I.S.L.)

3) La VIIIème Table Ronde des problèmes de l'Europe

La VIIIème Table Ronde organisée par l'Assemblée pour l'étude des problèmes de l'Europe, s'est tenue à Paris les 9 et 10 novembre. Le thème des débats était "Ouest, Est et Tiers monde face aux matières premières".

Parmi les personnalités des Communautés européennes qui avaient annoncé leur participation figuraient : MM André Armengaud, Emilio Battista, Albert Coppé, Léon Daum, Jean Duviolsart, F.W.F. Friedensburg, Alain Peyrefitte, Walter Scheel, Riccardo Luzzatto, Hermann Kopf, P.J. Monnory, Marinus Van der Goes van Naters.

En l'absence de M. Edgar Faure, souffrant, la Table Ronde a été présidée par l'amiral Maugeri et par M. Armengaud. Les débats ont été ouverts par M. de la Malene, secrétaire d'Etat français à l'Information, qui a rappelé que l'une des vertus de l'As-

sociation pour l'étude des problèmes de l'Europe, était de savoir choisir avec un remarquable sens de l'actualité les problèmes les plus urgents. Pour construire l'Europe et pour établir la paix, rien n'est plus important que la répartition des matières premières dans le monde ni que l'organisation du commerce mondial. Il faut, en effet, tenir compte que les différents pays sont plus ou moins industrialisés et aussi plus ou moins solvables. Il y a des impératifs financiers qu'il faut savoir dégager pour résoudre sur le plan mondial, comme sur les plans nationaux, le problème agricole.

Le rapport qui constituait la base des débats avait été préparé par M. Scheel. Sa nomination comme ministre de la République fédérale d'Allemagne, a cependant empêché le rapporteur d'être présent. On trouvera ci-après, l'analyse du rapport :

La situation du marché international des produits de base :

Depuis la fin de la guerre, la consommation mondiale de produits de base agricoles et minéraux a considérablement augmenté. Toutefois, le taux d'accroissement au cours de l'année dernière a été, dans bien des cas, nettement moins élevé que dans les dix premières années de l'après-guerre. Cela s'explique d'abord par une saturation du marché, ensuite par une meilleure utilisation des produits de base dans les industries de transformation et enfin par l'apparition de produits de substitution. En dehors des périodes où la demande a monté en flèche, comme, par exemple, pendant la crise de Corée, la pente de la courbe de production a presque toujours été supérieure à celle de la demande. Les nécessaires adaptations de la production n'ont pas toujours pu se faire en temps utile. Par rapport à l'évolution de la production industrielle et du commerce des produits industriels, la production et le commerce des produits de base ont présenté un taux d'augmentation nettement moins élevé.

Certes, depuis la fin de la guerre, les prix ont augmenté partout, mais ils ont été soumis dans presque tous les cas à des fluctuations parfois fort importantes. Il est vrai également que l'on n'a pas assisté, depuis la guerre, à des effondrements de prix comparables à ceux qui, dans les années trente, avaient ébranlé le marché des produits de base, dont, au surplus, les prix ont évolué moins favorablement, dans l'après-guerre, que ceux des produits industriels. L'on conçoit alors aisément quelles ont pu être les répercussions sur les termes de l'échange des pays en voie de développement dont les besoins d'importations de biens d'investissement vont croissant. Comment les mesures de restriction et d'expansion, les mécanismes de protection et d'encouragement influencent-ils le marché des matières premières ?

Les mesures et interventions sur le marché des produits de base :

Les Nations-Unies se sont occupées très tôt des problèmes du marché des matières premières et des commissions spécialisées

Les organisations internationales

ont procédé à des enquêtes approfondies. Toutefois, les résultats pratiques de l'activité de ces commissions spéciales sont demeurés minimes, car les pouvoirs réels de l'O.N.U. en ce domaine sont peu étendus. Les commissions régionales pour l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Afrique sont des instruments appropriés pour échanger des informations et, dans de nombreux cas, conseiller les pays membres. Pour les pays en voie de développement qui exportent des matières premières, cette fonction de conseiller peut présenter une très grande importance.

La F.A.O., dont la compétence est limitée à la production agricole et à l'alimentation, procède également à des enquêtes et à des études. Elle encourage l'échange d'expériences, conseille et fournit une assistance technique, mais comme l'O.N.U., elle dispose de compétences insuffisantes.

Le G.A.T.T. ne peut agir que sur le commerce lui-même et non sur tous les facteurs qui le déterminent. En outre, parmi ses membres, on trouve une grande majorité de pays fortement développés et un petit nombre seulement de pays en voie de développement.

Les trois organisations n'ont donc pas réussi à dissiper le malaise du marché des matières premières.

La tentative de régularisation du marché sur un plan plus large par voie d'accords internationaux n'a pu, jusqu'à présent, se traduire dans les faits que pour trois produits, à savoir : le blé, le sucre et l'étain. On a choisi pour chacun de ces trois produits un système différent.

Un système préférentiel prendra normalement, du moins si ses membres font partie du G.A.T.T., la forme d'une union douanière ou celle d'une zone de libre-échange. Les exemples les plus connus sont constitués par la zone de préférence qui comprend la C.E.E. et les territoires d'outre-mer associés et celle dont font partie la Grande-Bretagne et le Commonwealth. Un système préférentiel ne doit pas conduire à l'isolement total et à une protection inutilement élevée et indésirable. Il ne doit pas non plus être trop étroit ou trop déséquilibré dans sa structure. Enfin, un système préférentiel ne devrait pas être considéré comme un idéal vers lequel il faille tendre. Ce n'est qu'un moyen pour atteindre un autre but : la stabilité nécessaire pendant la période d'adaptation, surtout dans les régions à structure économique déséquilibrée pour lesquelles la suppression ou la réduction des préférences se traduiraient par un grave préjudice.

En ce qui concerne l'association de la C.E.E. avec les pays d'outre-mer, l'Assemblée parlementaire européenne s'est déclarée favorable au principe suivant lequel les préférences ne pourront être modifiées que si les Etats associés intéressés ont été consultés et si des avantages au moins égaux leur sont accordés en compensation. L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. ouvre de nouvelles perspectives à ce sujet.

En ce qui concerne les mesures de stabilisation, de soutien, de protection et de restriction, on peut dire que le stockage dans le pays producteur ou dans le pays consommateur peut avoir un résultat positif pour les matières premières qui s'y prêtent, à la condition qu'il ne soit pas utilisé pour servir une politique autarcique et protectionniste. Une autre possibilité à laquelle on a fréquemment recours est offerte par les subventions de la production ou de l'exportation. Il est également possible de subventionner directement le producteur sans que les prix intérieurs en subissent les effets. Cette méthode, employée surtout pour l'agriculture britannique, présente l'avantage de ne pas exiger des mesures restrictives à l'égard des importations en provenance d'autres pays. Elle peut produire l'effet de soutien souhaité sans provoquer des perturbations sur le marché.

Les mesures de restriction à l'égard des importations procèdent d'une erreur de calcul. Elles ne peuvent avoir leur plein effet que si les autres pays avec lesquels le pays considéré entretient des relations économiques ne prennent pas, pour leur part, des mesures restrictives de ce genre.

Les caisses de compensation sont une autre forme d'intervention qui comporte d'ailleurs des formes et des effets les plus divers.

Si l'on considère que ces différentes mesures ne sont presque jamais appliquées isolément, mais que deux ou plusieurs d'entre elles peuvent être combinées à volonté et peuvent varier, on peut avoir une idée de la mesure des influences, distorsions et perturbations qu'elles provoquent sur le marché mondial des produits de base.

Bien entendu, il ne saurait s'agir de n'exercer aucune influence sur le marché des produits de base, en laissant toute liberté au jeu de la concurrence. Une telle exigence semble tout à fait utopique. Une coordination judicieuse est nécessaire pour parvenir à la normalisation du marché des matières premières. Un autre motif encore milite en sa faveur : le prix, auquel il faut, dans tous les cas, reconnaître un rôle important est, plus qu'ailleurs, le résultat des hasards. C'est pour un nombre minime de produits qu'il est possible de parler d'un libre prix mondial. La part de la production ou des exportations d'un produit, qui est traitée aux cours dits mondiaux, n'est, la plupart du temps, qu'une petite fraction des quantités exportées. Mais le fait, que dans un secteur aussi important que celui des matières premières, le rôle du prix soit largement faussé ou paralysé ne peut laisser indifférent aucun d'entre nous, à quelque théorie économique qu'il se rattache.

Possibilités d'action et perspectives :

Pour l'avenir immédiat, les tendances de la consommation sont défavorablement influencées par une série de facteurs.

Du fait de la politique agricole poursuivie dans les pays industriels, les importations de produits alimentaires en provenance des pays en voie de développement, deviennent de plus en plus marginales. En outre, l'évolution de la consommation des fibres textiles, du caoutchouc, et des métaux est incertaine malgré la production croissante de l'industrie qui utilise ces matières aux fins de transformation. En ce qui concerne l'orientation générale, on peut prévoir une augmentation de la consommation nettement moins importante que l'accroissement de la production industrielle et du revenu national dans les pays industriels d'Occident.

Au sujet des perspectives du bloc oriental quant à l'importation des matières premières, des tendances autarciques s'ajoutent à un interventionisme et à un bilatéralisme très marqués. Il faut s'attendre à ce que la présence éventuelle des Etats du bloc oriental sur le marché des matières premières s'inspire de considérations politiques et de propagande, plus qu'économiques.

Pour ce qui a trait à l'approvisionnement à long terme du monde en produits de base, le problème est d'instaurer une organisation et une répartition judicieuses des matières premières sur le marché mondial, et surtout de promouvoir une expansion économique, intense et continue des pays en voie de développement.

Si l'on considère la politique future des pays industriels et l'essor économique des pays en voie de développement, il apparaît inévitable que les pays en voie de développement deviennent de plus en plus les fournisseurs de certains biens de consommation sur le marché mondial. Leurs besoins financiers et l'existence d'une main-d'oeuvre relativement nombreuse les prédestinent à développer dans l'industrie textile, l'industrie du cuir, etc... une production qui sera écoulée en partie sur le marché intérieur, et en partie exportée. Toutefois, les productions devront trouver des débouchés dans les pays industrialisés.

La conclusion logique conduit à exiger une forme de coopération idéale à l'échelle du monde, afin de résoudre le plus équitablement possible les problèmes relatifs aux produits de base et les problèmes de développement qui s'y rattachent. Malheureusement, les conditions pour une telle coopération à l'échelle mondiale n'existent pas. On ne peut espérer de l'O.N.U. et des organisations qui en dépendent et surtout d'elles seules, qu'elles agissent avec l'efficacité et la rapidité nécessaires.

Pour ce motif, la coopération régionale permettra d'obtenir les meilleurs résultats. La Charte des Nations Unies prévoit d'ailleurs expressément une telle coopération.

Comparée aux accords bilatéraux, la coopération multilatérale sur la base régionale permet un équilibre des intérêts qu'il n'est pas possible d'obtenir dans les relations entre deux

pays; en outre, elle empêche l'économiquement faible d'être dans la dépendance de l'économiquement fort.

Dans le cas précis, il existe une meilleure possibilité de régulariser la vente de matières premières; simultanément, la constitution de marchés intérieurs efficaces dans les pays en voie de développement ainsi que la transformation de matières premières et la fabrication de produits finis pourront se développer avec de plus grandes chances de succès.

La coopération régionale permet également de trouver une solution plus rapide aux difficultés fort nombreuses qui se posent sur le plan de la politique commerciale. C'est justement parce que, dans une telle organisation régionale, les relations ne se limitent pas à la politique commerciale que des possibilités de compensation pourront presque toujours être trouvées dans d'autres domaines. Bien entendu, il faut continuer à encourager les efforts des organisations plus vastes, telles que le G.A.T.T. qui tendent à une normalisation des échanges commerciaux mondiaux et, plus particulièrement, du marché des matières premières.

Actuellement, une situation très favorable se présente en Europe pour l'élaboration d'un tel plan régional. La Communauté européenne forme avec les pays associés d'Afrique et de Madagascar le noyau d'une coopération régionale efficace. La conférence parlementaire qui a eu lieu en juin 1961 à Strasbourg et la réunion de Bari du mois dernier, étaient consacrées à préparer l'amélioration et la transformation de cette coopération.

La demande de la Grande-Bretagne d'adhérer à la Communauté européenne crée de nouvelles perspectives. Tout en posant, d'une part, de nouveaux problèmes, elle crée des possibilités qui n'existaient pas.

Si l'association venait à s'élargir, tout d'abord par une admission progressive des membres africains du Commonwealth et dans une seconde étape, par l'adhésion possible d'autres Etats africains qui, jusqu'ici, ne sont ni associés à la C.E.E. ni membres du Commonwealth, un cadre géographique et économique approprié serait fixé pour un plan régional. Cela créerait en même temps de meilleures conditions de départ pour une coopération interafricaine; l'établissement de contacts permanents avec la Commission économique pour l'Afrique de l'O.N.U. serait à envisager.

Mais la coopération régionale ne signifie pas l'isolement de l'extérieur. Il serait tout au contraire très fructueux qu'entre les différentes régions, se développent une coopération intensive et des échanges animés.

+

+ +

Les organisations internationales

Au cours des débats des 9 et 10 novembre, M. P.O. Lapie expose l'action passée et possible de la Haute Autorité, notamment sur la base de l'article 55 du traité C.E.C.A. qui permet de promouvoir la recherche dans les pays sous-développés.

M. Durand-Reville, président adjoint du Comité d'études et de liaison du Patronat pour l'outre-mer, estime qu'il est réconfortant de constater que l'idée de l'organisation des marchés des produits de base et celle de stabilisation des matières premières ne cessent de s'imposer chaque jour davantage aux économistes comme aux hommes politiques. Cependant, l'ampleur même de la dégradation des termes de l'échange des pays primaires, l'augmentation vertigineuse de l'endettement de ces pays conduisent l'orateur à formuler un certain nombre de remarques sur ce qui constitue des conditions nécessaires à une action efficace dans le domaine des produits de base.

A l'heure actuelle très peu de prix sont libres. Le producteur industriel des pays occidentaux a un comportement étroitement canalisé par des contraintes multiples qu'il s'agisse de règlements, d'accords sociaux ou politiques. Le consommateur, de son côté, est souvent plus sensible à la publicité qu'aux prix. Quant aux produits agricoles, la plupart, dans les pays industrialisés, sont soumis à une réglementation étatique souvent assez rigide.

On est ainsi amené à constater que l'un des derniers, sinon le seul secteur économique à rester réellement soumis à la loi de l'offre et de la demande est celui des prix internationaux de certaines matières premières. Il apparaît pour le moins paradoxal que ce soient les producteurs les plus faibles et les moins bien pourvus qui restent pratiquement les seuls à n'être pas protégés. Le problème des prix des produits de base apparaît comme un problème d'ordre politique et social beaucoup plus qu'un problème d'ordre purement économique.

Même si l'on met à part toute idée de justice, il est bien évident que la rivalité est-ouest renforce l'urgence d'une réponse au problème des matières premières. Qui pourrait contester que l'occident ait terriblement besoin d'un succès, alors que l'on constate qu'en dépit d'efforts méritoires et parfois très onéreux, il n'a cessé de perdre de son influence depuis quinze ans. La grande habileté du monde communiste a été de faire croire qu'il détenait lui-même les techniques par lesquelles on pouvait vaincre le sous-développement. Dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui, on peut dire que, sauf exceptions, l'intervention du bloc soviétique auprès des pays sous-développés se présente d'abord sous la forme de marchés d'achat de produits traditionnellement exportés par les pays en cause. En réalité, ces achats sont dans la plupart des cas une forme de remboursement des crédits consentis par l'Est. Il n'en reste pas moins que la stabilisation des prix des produits de base reste la réponse indispensable aux critiques portées sur l'aide occidentale, critiques qui

se fondent sur les conséquences de la dégradation des termes de l'échange dans les pays primaires.

Mais, il est nécessaire de traiter le problème des produits de base de façon réaliste. C'est pourquoi, notre action doit répondre à deux exigences complémentaires :

- d'une part, comme le réclament le bon sens et l'équité, ne pas sacrifier ce qui existe, au sein notamment de la zone franc et du Commonwealth. Le soutien et la stabilisation des cours dans un cadre régional ne constituent certainement pas l'idéal à long terme mais dans l'immédiat cette solution s'impose,
- d'autre part, rechercher des solutions plus vastes sur le plan mondial ou au moins sur le plan de l'O.C.D.E.

La méthode la plus sage consiste donc dans un premier temps à régionaliser les interventions, tout en recherchant des solutions internationales capables d'apporter un remède aux problèmes de prix et de débouchés des pays primaires.

Comment concevoir l'action à entreprendre sur le plan régional ? L'expérience démontre l'intérêt d'une aide financière extérieure aux Etats fournisseurs qui permette à ces derniers de stabiliser sur le plan local, et dans leurs marchés, la rémunération des producteurs.

En fait, sans sous-estimer, bien au contraire, l'intérêt d'éventuelles solutions globales, il faut bien avoir conscience du fait qu'il ne peut exister de panacée pour remédier à la détérioration de la situation commerciale des pays sous-développés. Il s'agit, en somme avec l'objectif d'élever le niveau de vie des producteurs de matières premières, de déterminer pour chaque produit par quels moyens pratiques on peut laisser le maximum de liberté souhaitable aux prix tout en corrigeant les déséquilibres du marché et en assurant aux produits un écoulement stable et rémunérateur pour les producteurs. Parallèlement doivent être favorisés les progrès techniques (amélioration de la production et de la qualité), le développement des débouchés, et enfin la diversification de la production, sans exclusion dans certains cas d'éventuels programmes de reconversion.

S'appliquer à exercer dès maintenant une action efficace pour répondre dans un cadre régional à ces différents objectifs ne signifie nullement que l'on doive se désintéresser de la recherche de solutions plus larges. L'importance de la C.E.E. sur le marché mondial des matières premières lui impose, en tant que premier importateur mondial pour un certain nombre de produits de base, de rechercher une action décisive dans le sens de la conclusion d'accords internationaux des matières premières. Rien n'interdit non plus évidemment de chercher à mettre au point des méthodes de stabilisation globale.

- soit en organisant le marché d'un ensemble de produits,
- soit en cherchant à stabiliser la balance générale des comptes des divers pays.

Dernière remarque enfin : le problème des produits de base ne pourra recevoir de solution définitive sans que des possibilités d'écoulement accrues soient accordées aux pays primaires. L'une des désillusions les plus sensibles des pays d'outre-mer associés à l'Europe réside dans la stagnation de leurs exportations de matières premières en direction de l'Europe. Que le problème soit difficile à résoudre, il serait difficile de le contester. Les impératifs de compétitivité des industries européennes consommatrices de produits de base, la tendance au remplacement de certaines matières premières naturelles par des produits de synthèse, la concurrence entre certaines matières premières issues de l'agriculture européenne et certaines matières premières issues de l'agriculture tropicale constituent les trois principales pierres d'achoppement.

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : les pays industrialisés du monde libre et l'Europe en particulier, seront jugés sur les facilités qui seront accordées pour l'écoulement des produits de base. Il sera bien nécessaire notamment de prendre conscience que certains aménagements devront être apportés à la politique agricole européenne pour tenir compte des intérêts des pays sous-développés et en premier lieu des intérêts ces pays qui sont associés à l'Europe.

Le problème des débouchés ne concerne d'ailleurs déjà plus seulement les produits de base. On fonde quelquefois de grands espoirs sur le développement industriel des pays primaires. Le problème du financement pourrait être résolu assez aisément si celui des prix et des débouchés était en même temps réglé. Mais pour ouvrir les marchés occidentaux aux productions des pays sous-développés, il est bien insuffisant (et il convient d'insister sur ce point), de se contenter d'abolir les protections douanières. La structure même des pays à haut niveau de vie freine souvent les créations nouvelles qui pourraient être entreprises en pays sous-développés. On en arrive même à se demander si un progrès durable pourra être réalisé sans qu'une certaine division internationale du travail soit recherchée. Un tel objectif paraît assez utopique lorsque l'on se place dans un cadre très large. Cependant, il serait parfaitement possible dans un cadre régional limité, tel que celui de l'association des pays d'outre-mer à la C.E.E., de parvenir à une certaine harmonisation.

Bien des voix s'élèvent pour reprocher à l'occident son incapacité à proposer et mettre en application des formules propres à remédier au sous-développement. Quelle condamnation ne serait-ce pas en effet pour celui-ci s'il était incapable de répondre aux espérances que nombre de pays défavorisés placent encore en lui ?

M. Senn, président du Comité européen pour le progrès économique et social, expose que le Comité s'intéresse vivement aux problèmes posés par la stabilisation des matières premières parce qu'il est profondément conscient de la nécessité pour l'Occident d'affirmer par des actes sa solidarité avec les pays du tiers monde.

Il importe de rappeler que l'économie des pays du tiers monde est caractérisée par un potentiel en matières premières important et que leur activité est axée presque entièrement sur la production, la consommation et l'exportation des matières premières et particulièrement de produits agricoles. Certains de ces pays ont même leur avenir lié au sort d'un seul produit. L'Europe est le plus grand importateur de matières premières et le principal exportateur de produits fabriqués.

Certains esprits conscients du fait que l'enrichissement de l'Occident suivait une courbe parallèle à l'évolution de son industrialisation en ont conclu que l'effort occidental en faveur du tiers monde devait surtout porter sur l'industrialisation de ce dernier.

L'idée s'est répandue que l'industrialisation constituait en quelque sorte une promotion internationale.

Sans vouloir nier l'importance que peut prendre ce facteur dans le développement du tiers monde et en considérant qu'il importe certes de tirer parti des situations spéciales, minérales, énergétiques ou autres, qui peuvent justifier la création d'ensembles industriels à vocation exportatrice, il y a lieu de rappeler que les ressources propres en capitaux des pays du tiers monde sont faibles et que l'effort occidental de son côté ne peut dépasser certaines limites. L'important est donc d'utiliser les moyens dont on dispose sur un plan aussi constructif que possible.

En fait, l'évolution de l'économie du tiers monde ne peut s'effectuer qu'en partant de ce qui existe, c'est-à-dire de la main-d'oeuvre et des ressources naturelles, agricoles pour la plupart. La mise en valeur de ces ressources implique des efforts d'infrastructure, de petite ou moyenne importance, et des actions de recherche et d'encadrement. Les pouvoirs politiques sont appelés à s'engager dans ce sens et à faire preuve d'autorité afin d'obtenir de la population le respect des enseignements de la technique. La justification de leur action ne peut provenir que de l'accroissement des ressources des producteurs, accroissement permettant à ces derniers de satisfaire des besoins nouveaux.

Ces besoins nouveaux seront générateurs d'achats nouveaux de biens de consommation, lesquels pourront se trouver couverts, soit par des importations directes, soit par des investissements destinés à leur donner satisfaction.

Dans les deux cas, la détérioration des termes de l'échange porte un coup direct au pouvoir d'achat de la masse des producteurs et détruit à la base l'équilibre de plans de développement que l'évolution de notre époque les conduit à entreprendre.

Quelle est la position de l'Occident ? Que peut-il faire ? Elargir la consommation des matières premières produites dans le tiers monde. Stabiliser et si possible valoriser ces matières premières.

La solution du problème ne peut se trouver que dans le cadre d'une politique économique d'expansion qui est d'ailleurs le but avoué des gouvernements occidentaux. C'est par l'aménagement des besoins dûs à l'expansion plutôt que par une redistribution des besoins actuels qu'il sera le plus aisé de trouver la solution aux difficultés actuelles.

Il y a lieu de favoriser toute action de nature à élargir la consommation des matières premières et il pourrait être opportun à cet égard de réviser les mesures fiscales qui la freinent.

Par ailleurs, l'importance de la stabilité des cours ne saurait être exagérée sur ce plan. Des fluctuations importantes entravent la productivité de l'industrie et de la distribution.

D'un point de vue plus général, toute action de stabilisation des matières premières, en institutionalisant une discussion permanente entre pays producteurs et consommateurs, aura pour effet à la longue de créer une meilleure compréhension des problèmes respectifs de chacun, et apportera une pierre à l'édifice de la coopération internationale.

L'intérêt de la stabilisation ne doit pas faire ignorer ses difficultés. De nombreux échecs ont été enregistrés dans ce domaine parce que les décisions prises ont été déterminées par des mobiles politiques plus qu'en fonction de considérations économiques.

Tout plan de stabilisation devra donc comporter des mesures de sauvegarde portant sur le choix des hommes chargés de l'appliquer, sur la répartition de l'autorité entre un organe de conception et un organisme de tutelle, sur les méthodes mêmes de la stabilisation qui devront inclure entre autres l'obligation de lier l'évolution des prix garantis à celle des stocks existants.

L'Occident dispose très largement des moyens voulus pour mener une telle politique. Il importe de savoir s'il a la volonté de les employer dans ce sens.

M. Lisette, ancien vice-président du gouvernement du Tchad et Représentant permanent de la France auprès de la C.E.P.A.L. expose que le camp soviétique a réalisé un coup de maître en

transposant le thème marxiste de la lutte des classes : il avance que les Nations occidentales auraient profité d'un enrichissement sans cause aux dépens du développement des pays colonisés. Ces derniers prêtent une oreille attentive à l'argument.

De trop nombreux événements d'actualité éclairent le caractère dramatique de cette situation pour qu'il soit utile d'insister - au surplus la prise de conscience, depuis Bandoeng, de la menace que le sous-développement fait peser sur le monde, est aujourd'hui générale pour l'ensemble des puissances industrielles: on a compris qu'il faut désamorcer la bombe du sous-développement, regagner la confiance du tiers-monde et aider ainsi au franchissement de l'étape délicate et dangereuse des complexes du nationalisme.

Mais, peu à peu, les orientations se rapprochent, les volontés se joignent et la coopération s'organise entre anciens colonisateurs et jeunes Etats indépendants. Toutefois, la coopération doit s'organiser, sur des bases nouvelles dont on peut déjà, à la lumière de l'expérience, formuler les premiers principes fondamentaux :

- 1°) la coopération entre anciens pays colonisateurs et nouveaux Etats indépendants, que nous appellerons coopération verticale, ne peut se développer de façon durable que dans un climat de décolonisation totale,
- 2°) la somme des moyens financiers et techniques nécessaires, à la reconstruction économique et sociale du tiers-monde, évaluée à environ 1 % du revenu des pays industriels, doit être à la disposition de ces pays dans des délais qui ne souffrent plus de retard,
- 3°) la coopération verticale, fondée naguère sur la complémentarité coloniale peut et doit se renouveler en tenant compte, d'une part des aptitudes naturelles, et d'autre part, de la nécessité de renforcer l'économie du tiers-monde par des initiatives industrielles,
- 4°) la nécessité de la coordination des actions économiques des différents partenaires,
- 5°) participation égalitaire des Etats membres aux institutions de coordination,
- 6°) opportunité de ne pas inquiéter les investissements, orientés vers le tiers-monde par une planification de type totalitaire.

Le problème des produits de base est bien souvent une question de surproduction ou de sous-consommation, et par conséquent de planification, de planification des objectifs, de planification des méthodes. C'est pourquoi il faut saluer la C.E.E. et l'Association des pays d'outre-mer comme un pas en avant,

c'est pourquoi il faut observer, avec le plus vif intérêt, l'effort fort de coordination des douze pays africains et malgache d'expression française. Il est évident que dans la situation de self-volonté créée par l'accession à l'indépendance isolément, l'anarchie la plus totale dans la production devient possible sans la coordination horizontale et verticale à la fois.

La pierre angulaire de tous ces efforts, c'est l'Homme l'homme nouveau du tiers-monde dont il faut assumer d'urgence l'éducation nouvelle pour qu'il devienne apte à supporter et à accepter les exigences de l'économie moderne.

+
+ +

Nombreux ont été encore les autres orateurs qui ont pris position sur l'important problème des matières premières dans le monde. En particulier, l'action poursuivie par MATTEI et l'E.N.I. en Italie, en matière d'importation de pétrole soviétique a été vivement critiquée.

A l'issue des travaux de la Table ronde, M. Armengaud qui présidait, a toutefois fait la critique de la méthode de travail suivie, en soulignant l'intérêt d'une action plus positive. Il a également souligné que le véritable problème était de savoir si la politique des pays d'Europe était réellement compatible avec le relèvement du niveau de vie en Afrique, indispensable pour que celle-ci ne penche pas vers l'Est.

(Notes d'un observateur)

1 - Le danger d'une extension de la C.E.E. sur le plan mondial

Dans un récent discours, M. Heath a parlé de la possibilité d'une association à la C.E.E. de certains pays membres du Commonwealth et de territoires coloniaux britanniques. Dans ce cas, il est fort probable que les Etats-Unis ne pourraient pas rester à l'écart d'un marché commun élargi au-delà de l'Europe. Déjà, ils s'inquiètent de voir les Six en passe de devenir "dix" et de couvrir le tiers du commerce mondial. Le gouvernement de Washington ne tarderait pas, selon toute vraisemblance à faire partie lui-même du système. Et, tout comme la Grande-Bretagne, il entraînerait avec lui, certains pays de l'Amérique latine.

On conçoit que les Européens soient effrayés de la perspective de cette négociation en chaîne. Ce qui resterait du traité de Rome, compte tenu de tous les "intérêts légitimes", serait peu de chose. On aboutirait à une sorte de G.A.T.T. renforcé, entre pays évolués, qui se chargerait de l'application de certaines normes énoncées par le B.I.T., prendrait à sa charge certaines activités présentement réservées à la Banque mondiale, diminuerait progressivement les tarifs douaniers comme le prévoyait le plan Pflimlin 1951 et s'inspirerait d'une solide conviction atlantique.

La position de la France est de défendre la Communauté pour la voir demeurer européenne. Mais, n'est-elle pas dans la position du guerrier qui défend les remparts alors qu'il a déjà ouvert la poterne ?

(L'usine nouvelle, 26 octobre 1961)

2 - Les Etats-Unis et le marché commun

Washington qui a, de longue date, encouragé une Europe plus forte, en regarde, pour des raisons politiques, la croissance économique comme essentielle à la stabilité du monde occidental. Concurrence plus active; perte de marchés; barrières douanières : quel prix lui faudra-t-il payer ? On le verra au cours des négociations britanniques et des progrès du marché commun lui-même. L'Amérique a ses propres problèmes de paiements: la force du dollar y est liée. Son Reciprocal Trade Act (les pays du marché commun le savent bien) revient l'année prochaine devant le Congrès à qui des preuves de coopération auront à être fournies, sous forme des tarifs plus bas, si l'on veut qu'il maintienne une politique libérale contre la marée montante de l'esprit protectionniste.

Une campagne sera menée dans les couloirs pour que le

tarif extérieur commun soit aussi bas que possible. Plus d'un tiers des exportations agricoles américaines iront à la Communauté une fois que le Royaume-Uni y sera entré. C'est un chapitre qui intéresse directement les fermiers américains. Il y a également la question des produits tropicaux, café par exemple, qui intéressent au plus haut point les pays sud-américains envers lesquels les Etats-Unis ont des obligations; produits en vue desquels les Américains ont récemment fait circuler des propositions tendant à les retirer de l'arène de marchandage pour les traiter sur une base mondiale. Mais rien ne peut se faire sans les Etats africains aujourd'hui indépendants, qui ont leurs vues à eux sur le genre de garanties qui leur assureraient des marchés; et les Six auront à en discuter avec eux.

Les Etats-Unis, qui ont été les premiers à établir une mission à Bruxelles, mission de beaucoup la plus nombreuse, dirigée par un ambassadeur expérimenté que seconde un personnel de qualité exceptionnelle, et qui, sans être représentée à la Conférence ne cesse d'y faire sentir son esprit, ne manquera pas de suivre toutes ces questions de très près.

(Source : Perspectives, n° 770, 4 novembre 1961)

3 - La C.E.E. et la politique commerciale américaine

M. Georges W. Ball, sous-secrétaire d'Etat américain au département des affaires étrangères, a déclaré lors du congrès annuel du "National Foreign Trade Council" que l'hégémonie des Etats-Unis sur le marché international touchait à sa fin. La C.E.E. a donné des résultats étonnants et posé aux Etats-Unis des problèmes rendus plus difficiles encore par la perspective d'une adhésion de la Grande-Bretagne, de la Norvège, du Danemark et éventuellement d'autres pays de l'A.E.L.E. Il semble quelque peu étrange qu'après avoir, sans cesse, recommandé un régime de libre concurrence à leurs alliés européens, les Etats-Unis se montrent inquiets et surpris de voir l'Europe mettre ces théories en pratique. Les E.U. devraient s'efforcer d'intensifier leurs exportations dans un régime de libre concurrence afin d'améliorer la situation de leur balance des paiements. Il faudrait recruter de la main-d'oeuvre occupée dans l'industrie qui semble être le mieux à même de rivaliser avec la concurrence étrangère. On ne saurait recourir à des mesures protectionnistes pour maintenir la position des Etats-Unis sur le marché intérieur ni sur celui des pays tiers. Pareille politique déclencherait de part et d'autre une réaction en chaîne de représailles et porterait un préjudice irréparable au monde libre et aux Etats-Unis eux-mêmes.

Il conviendrait d'autoriser le président des E.U. à ouvrir des négociations tarifaires de grande envergure dans l'intérêt même de l'industrie américaine. Les temps sont venus, et la C.E.E. le reconnaît également, où celles-ci ne peuvent plus être menées seulement dans le cadre de réductions linéaires des droits d'entrée. Sans elles, il est impossible de conclure aucun accord de base avec les pays membres de la C.E.E.

Au cours de la discussion, M. Harold F. Linder, président de la Export Import Bank, a déclaré qu'en dépit des progrès de la C.E.E., les Etats-Unis conserveront leur capacité concurrentielle en matière de biens d'équipement, pour autant qu'il s'agisse de produits d'une haute qualification technique. M. Sergio Fenoaltea, ambassadeur d'Italie à Washington, a indiqué que si les Etats-Unis escomptaient de l'Europe occidentale une politique commerciale libérale et non restrictive, la C.E.E. s'attendait, de son côté, à ce que les Etats-Unis suivent son exemple et empruntent, eux-aussi, une voie libérale et non protectionniste.

Un rapport de MM. Christian Herter, ancien secrétaire au département d'Etat et W.A. Clayton, ancien sous-secrétaire, préconise que les Etats-Unis deviennent les partenaires commerciaux de la C.E.E. Ce rapport a été transmis à une sous-commission du Congrès américain et a provoqué une rapide et favorable réaction. Mais nombre de voix se sont élevées pour faire remarquer que certaines difficultés devaient encore être surmontées avant une association plus étroite à la C.E.E.

M. F.H.V. Mecklenburg, président du conseil d'administration du Comité pour le commerce mondial et de la fédération du commerce et l'industrie de New York, a estimé que toute proposition d'union plus étroite avec la C.E.E. resterait du domaine de la théorie pure, aussi longtemps que le Congrès n'était pas disposé à faire passer le bien public avant les intérêts particuliers de quelques électeurs et à arrêter les dispositions légales permettant aux Etats-Unis de mener une politique tarifaire adaptée à celle de la C.E.E. Il est certain que le développement économique des Etats-Unis s'en trouverait favorisé. A supposer qu'on en arrive là, les Etats-Unis devraient néanmoins assumer les obligations qu'ils ont contractées vis-à-vis de pays européens, mais appartenant à la sphère d'influence occidentale, et plus particulièrement à l'égard du Japon et de l'Australie.

Il est inévitable, peut-on lire dans un article économique du "New York Times", que l'économie cherche des voies nouvelles et il est bon qu'il en soit ainsi. Les Etats-Unis doivent nouer des relations commerciales satisfaisantes avec la C.E.E. et l'A.E.L.E. Tôt ou tard, les pays de l'A.E.L.E. s'associeront à la C.E.E. En outre, les Etats-Unis doivent aussi entretenir des relations commerciales avec d'autres pays libres.

(VWD-Europenachrichten, 7.11.1961)

4 - L'adhésion éventuelle du Danemark à la C.E.E.

Un rédacteur de la "Nederlandse Industrie", organe de la Fédération des employeurs néerlandais (Verbond van Nederlandse Werkgevers), rend compte des impressions qu'il a retirées des entretiens sur l'adhésion éventuelle du Danemark à la C.E.E. qu'il a eus à Copenhague avec des représentants du ministère du commerce et avec ceux de l'industrie danoise.

Il expose notamment que le Danemark a préféré l'Association européenne de libre échange à la C.E.E. parce que ses exportations vers la Grande-Bretagne étaient légèrement supérieures à celles destinées à l'Allemagne occidentale (85 % de la production agricole danoise étaient, en 1960, dirigés vers les pays de la C.E.E. et la Grande-Bretagne). Ce choix toutefois n'avait pas été facile car bon nombre de Danois se rendaient compte que s'associer à l'A.E.L.E. signifiait mener une politique à court terme. Puisque la Grande-Bretagne cherche à élargir son horizon et à adhérer à la C.E.E., il devient évident que le Danemark va suivre son exemple. Mais le cœur n'y est pas pour des raisons qui, selon l'auteur, sont les suivantes : la non-participation signifie l'isolement, l'affrontement du tarif extérieur de la C.E.E. et, enfin, l'impossibilité d'exercer la moindre influence sur l'élaboration définitive de la politique agricole commune si importante pour l'économie danoise.

Par contre, une participation à la C.E.E. ouvre l'espoir non seulement de maintenir la production agricole à son niveau actuel mais encore d'élargir ses possibilités. D'autre part, cependant, on craint que l'adhésion à la C.E.E. entraîne une augmentation de 20 % du coût de production dans le domaine agricole et de 5 % du coût de la vie. De plus, 20 % de la production industrielle devront subir la concurrence des pays de la C.E.E. Aussi, prévoit-on que le Danemark demandera des mesures transitoires pour une longue liste de produits (féculs de pomme de terre, confiseries, conserves de légumes et de fruits, chaussures bicyclettes, etc...) Certaines indications donnent à penser qu'il s'agira : a) du maintien du tarif actuel pendant deux ans, par exemple, avant son désarmement progressif; b) de l'application de restrictions quantitatives durant une période déterminée.

La situation paraît sous un jour plus favorable pour les produits industriels hautement qualifiés et plus chers, tels que meubles, les tissus d'ameublement, la porcelaine. C'est cependant un fait que l'industrie danoise ne consent pas autant d'efforts que celle de l'Allemagne occidentale ou des Pays-Bas pour prendre pied sur des marchés lointains à pouvoir d'achat réduit. L'auteur avance les quelques chiffres suivants à l'appui : 90 % des exportations danoises sont destinés à l'Europe, aux Etats-Unis et au Canada, 10 % seulement aux autres pays. Il ne faut cependant pas en conclure, selon l'article, que dans d'autres domaines le Danemark ne s'intéresse pas aux autres marchés. Au contraire, la construction d'usines et d'installations portuaires

dans les pays en voie de développement est une spécialité danoise.

Pour ce qui est des produits agricoles, l'auteur fait ressortir que les Danois ne se bercent pas d'illusions. Le pays assure lui-même pratiquement la totalité de son approvisionnement en céréales panifiables et couvre 80 % de ses besoins en céréales secondaires. Le reste (400.000 tonnes par an environ) est importé en grande partie des Etats-Unis et du Canada. Il n'est donc pas besoin, pour le Danemark, d'importer des céréales en provenance des pays de la C.E.E.

L'auteur signale encore que certains de ses interlocuteurs ont été d'avis que, même si les prix sont portés à un niveau commun, le Danemark pourrait produire dans des conditions plus intéressantes que ses partenaires de la C.E.E., car l'agriculture danoise est la plus moderne d'Europe. Mais le Danemark pourra-t-il en recueillir les fruits ? Les mêmes personnes estiment que l'objectif du plan Mansholt, dans lequel il est question de produire dans les régions qui s'y prêtent le mieux, est excellent en soi, mais elles en appréhendent les répercussions. L'instauration d'un niveau commun des prix n'est-il pas, en effet, un stimulant pour produire davantage ?

De la comparaison entre les mobiles qui incitent d'une part la Grande-Bretagne et de l'autre le Danemark à adhérer à la C.E.E., l'auteur conclut qu'à côté de motifs économiques, la Grande-Bretagne s'inspire encore de considérations d'ordre politique.

Ne contestant pas l'opportunité d'une coopération européenne, les Danois, de leur côté, se seraient néanmoins contents d'une grande zone européenne de libre-échange, dégagée des contingences politiques inhérentes à la C.E.E. Selon l'auteur, leur choix est déterminé bien plus par des considérations d'ordre strictement économique que par la conviction intime qu'une réelle et solide intégration européenne apporte la réponse au défi que lance l'époque actuelle.

("De Nederlandse Industrie", 15 octobre 1961).

5 - Le Danemark et l'intégration européenne

Le Danemark peut exiger que l'on conserve au moins le statu quo en matière de commerce agricole aussi longtemps que dureront les négociations avec la C.E.E., c'est ce qu'a déclaré à Copenhague, M. Kjaergaard, directeur du "Conseil agricole" danois. On ne peut négliger purement et simplement les conventions à long terme passées avec certains Etats membres du marché commun ainsi que le rôle traditionnel du Danemark en tant que premier exportateur européen de denrées alimentaires. Le cas échéant, la C.E.E. pourrait répondre aux besoins d'exportations du Danemark en fixant des contingents douaniers pour une période

de transition déterminée. M. Kjaergaard avait prié le ministre des affaires étrangères, de demander le 26 octobre, lors de la première prise de contact officielle avec les ministres de la C.E.E. à Bruxelles, que les observateurs danois fussent admis aux négociations agricoles des Six. M. Mansholt, responsable de la politique agricole de la C.E.E. s'était énergiquement opposé à ce voeu lors d'une conférence de presse donnée au début de septembre à Copenhague. Il avait rappelé que par le passé, le gouvernement danois avait été informé de tous les projets et décisions de la Communauté concernant la politique agricole. Ces contacts seront renforcés, toutefois le Danemark ne pourra faire valoir ses droits que le jour où il sera membre de la Communauté.

Le président du "Conseil agricole" a démenti que les organisations paysannes s'inquiétaient d'une éventuelle adhésion. C'est exactement le contraire. Depuis l'entrée en vigueur du traité, la part des six pays dans l'exportation agricole danoise s'est amoindrie de 38 % à 35 %, pour le bétail et la viande même, de 66 % à 55 %. M. Kjaergaard estime qu'il n'y aura pas de "libre-échange classique" à l'intérieur du marché commun. Toutefois, l'intégration complète de l'agriculture présente infiniment plus d'avantages pour celle-ci que la réglementation de l'A.E.L.E. qui ne tient aucun compte du secteur agricole. M. Kjaergaard a remarqué qu'il n'était pas exclu que le Danemark conservât ses exportations agricoles vers la Grande-Bretagne, même si celle-ci ne devenait pas membre à part entière de la C.E.E.

(Agra-Europe, 16 octobre 1961)

6 - L'Autriche et l'intégration européenne

Au cours d'une conférence donnée à la Chambre de commerce et d'industrie de Stuttgart, M. Bock, ministre autrichien du commerce et de la reconstruction, a fait connaître sa position sur le "rôle de l'Autriche dans le mouvement d'intégration actuel".

Une collaboration européenne en matière de politique commerciale est souhaitable, mais en raison de la situation géographique de l'Autriche, cette coopération ne peut être le fait de la C.E.E., car pour l'Autriche le premier impératif est celui de la neutralité. Or, bien que le traité instituant la C.E.E. n'ait aucun objectif politique, la Communauté des Six est devenue, entretemps, hautement politique.

Les Etats de l'A.E.L.E. doivent avoir une position nuancée à l'égard de cette politisation de la C.E.E. : les uns, avec la Grande-Bretagne en tête, ont une situation politique qui leur permet d'entreprendre ce processus d'intégration, alors que les autres, et notamment les pays neutres, tels que la Suisse, la Suède et l'Autriche, sont dans la stricte impossibilité de le faire. En raison de cette situation les ministres des affaires étrangères et du commerce de ces trois Etats neutres se rencontreront probablement sous peu à Vienne pour se consulter.

M. Bock entrevoit pour l'Autriche une possibilité en vue d'abolir la discrimination actuelle en matière de politique commerciale. La C.E.E. élargie et les pays de l'A.E.L.E. demeurés neutres devraient se mettre d'accord pour supprimer conjointement sur le plan intérieur et sur le plan extérieur, les tarifs douaniers et les contingents, afin d'aboutir à une libération réciproque complète au bout d'un temps donné. L'obligation dans laquelle se trouve l'Autriche de maintenir avec l'Est, un commerce qui représente environ 12 à 14 % des exportations ne devrait susciter aucune difficulté sérieuse.

Environ 52 % des exportations autrichiennes vont actuellement vers les pays de la C.E.E. alors que 14 % seulement sont destinées aux Etats membres de l'A.E.L.E. Dans ce domaine, les relations avec l'Allemagne sont particulièrement étroites.

(Deutsche Bundesbank, extraits d'articles de presse, 25 octobre 1961).

7 - La Suède et la C.E.E.

Au sujet d'une éventuelle adhésion de la Suède à la C.E.E. M. Arne Geijer, président de l'union syndicale suédoise, a insisté sur l'importance des considérations relatives à la neutralité. Aussi l'union syndicale suédoise doit-elle disposer du temps nécessaire pour tirer des conclusions. Toutefois, elle se félicite grandement d'une collaboration économique entre les pays d'Europe occidentale. "Nous savons pertinemment, écrit M. Geijer, qu'en cas de non-adhésion de la Suède à la C.E.E., la vie économique du pays et le bien-être de ses ouvriers seraient gravement menacés".

Selon certains milieux étrangers l'attitude réservée de l'union syndicale suédoise à l'égard d'une adhésion à la C.E.E. est notamment dictée par la crainte des ouvriers d'avoir à renoncer au niveau de vie élevé dont ils jouissent en ce moment. Cette opinion est dénuée de tout fondement. L'union syndicale réserve sa décision jusqu'au moment où l'on saura comment la C.E.E. appréciera les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et du Danemark. Toute crainte serait par ailleurs injustifiée en ce qui concerne les ouvriers suédois, étant donné que le développement économique de tous les autres Etats membres de la C.E.E. atteint un degré très élevé.

("Der Grundstein", 15 octobre 1961).

8 - L'Angleterre et le Marché commun

Les déclarations du ministre Heath à Paris sont, écrit la revue "Relazioni internazionali" d'une signification fondamentale. En effet, les doutes sur la sincérité des intentions britanniques sont tout à fait évanouis. La Grande-Bretagne a ac-

cepté inconditionnellement les objectifs économiques de la C.E.E. tels qu'ils sont définis aux articles 2 et 3 du traité de Rome, ainsi que les institutions de la Communauté. Elle a admis que les expériences économiques communautaires des Six formaient un tout indissoluble et a annoncé sa future adhésion à la C.E.C.A. et à l'Euratom. Une quatrième reconnaissance, très importante, et de nature à tranquilliser ceux qui craignent une révision substantielle du traité de Rome, puisqu'elle fournit la garantie que le Royaume-Uni ne demandera pas d'amendements à ce traité : les principaux problèmes devront être résolus par des protocoles qui n'altéreront en rien le fond même du traité.

Enfin, la cinquième reconnaissance est d'une importance primordiale, puisqu'elle semble avoir éliminé les réticences politiques ayant tenu jusqu'ici la Grande-Bretagne à l'écart des expériences européennes et, en un certain sens, en opposition avec celles-ci. La finalité de l'unification avait été repoussée par les conservateurs par respect traditionnel de la souveraineté nationale; elle l'avait été aussi par les travaillistes à cause de leur interprétation idéologique de la souveraineté qu'ils regardent comme un bastion qui permet le progrès du socialisme en Grande-Bretagne et empêche les "contagions" venant d'une Europe occidentale jugée "conservatrice". Or à Paris, M. Heath a déclaré, sans équivoque, que la Grande-Bretagne était décidée, une fois acceptée son adhésion à la C.E.E. à partager également les objectifs politiques assignés par le traité de Rome en participant à la coopération politique tout juste amorcée entre les Six. Le représentant britannique a donc accepté la déclaration faite à Bonn en juillet dernier dans laquelle la participation au processus d'intégration économique était tenue pour préalable à la participation à la coopération politique. Il se pourrait donc que la Grande-Bretagne participe à la prochaine conférence des chefs de gouvernements des Six, au moins en tant qu'observatrice, en attendant que la fin des pourparlers touchant son adhésion à la C.E.E. lui permette de participer à part entière aux tentatives encore balbutiantes de la coopération politique inter-européenne.

Les pourparlers, conclut la revue, en dépit même des acceptations de principe faits par M. Heath à Paris, ne seront pas faciles pour autant. Ils seront longs et laborieux du fait déjà que l'entrée du Royaume-Uni n'est prévue que pour janvier 1963. Mais la disparition des soupçons et des restrictions mentales vraies ou supposées permet déjà de voir beaucoup plus clair sur une route en soi difficile et semée d'obstacles.

(Relazioni internazionali n°42 du 21 octobre 1961)

1 - L'association des pays d'outre-mer et l'adhésion du Royaume-Uni

L'adhésion éventuelle du Royaume-Uni à la C.E.E. préoccupe les producteurs de café et de cacao de la zone franc, dans l'hypothèse du maintien des préférences vis-à-vis du Commonwealth, ou si ce dernier bénéficie d'une position identique à celle des P.T.O.M.A. à l'égard de la C.E.E.

Cette adhésion risque d'avoir comme conséquence, la diminution ou la suppression des avantages que pouvait faire espérer l'application de la convention d'association dans son véritable esprit.

Quoique la rencontre des parlementaires européens et africains à Strasbourg, en juin dernier, ait abouti au vote de vœux très encourageants, les espoirs que l'on avait pu, de bon droit, placer dans le principe même de l'association à la C.E.E. deviennent, en réalité, de plus en plus aléatoires.

A une organisation si nécessaire des marchés, notamment en matière de café, certains des partenaires européens de la France, particulièrement soucieux de leurs charges budgétaires et économiques, prônent des systèmes fidèles au libéralisme traditionnel. Ils proposent, à des pays neufs, producteurs de matières premières agricoles, les formules d'une économie de marchés, ce qui est en contradiction fondamentale avec les véritables intérêts des producteurs.

On ne doit pas oublier, non plus, de noter que les Etats-Unis ont récemment fait connaître (Déclaration de M. Dillon, le 8 août, à la conférence de Punta del Este) qu'ils avaient demandé aux pays du marché commun d'abandonner les tarifs préférentiels inscrits dans le traité de Rome en faveur des produits tropicaux exportés par les Etats associés. Et, par ailleurs, cette préférence tarifaire est fortement attaquée par les pays d'Amérique latine.

Il faut constater, une fois de plus, que le maintien, malheureusement provisoire, de l'actuel système de préférences, sur le marché français est plus que jamais nécessaire pour le café d'outre-mer.

(Marchés tropicaux et méditerranéens, 9 septembre 1961)

2 - La politique de la C.E.E. à l'égard des pays en voie de développement

Du 7 au 9 octobre se sont déroulés à Bari les travaux de la conférence sur "la politique de la C.E.E. à l'égard des pays en voie de développement". Ont participé notamment à cette conférence MM. Colombo, Battista, Pedini, Scheel, les représentants des Exécutifs de la C.E.E. et de l'Euratom et M. Formentini, président de la Banque européenne d'investissement.

M. Colombo a déclaré que l'époque du colonialisme était désormais révolue et que la nouvelle Europe devait retirer ses objectifs et ses méthodes politiques. Puisque sa culture, son activité, ses progrès techniques ont fait germer dans les peuples du tiers monde des idées d'indépendance, l'Europe doit mettre toute son expérience, toute sa puissance économique et ses ressources techniques au service de ces peuples nouveaux. La Communauté économique européenne, appelée à substituer des rapports multilatéraux et une politique commune aux anciens rapports bilatéraux et à une politique incohérente, peut et doit apporter une contribution essentielle au développement des peuples en voie de développement.

M. Formentini a traité spécialement de l'aide financière aux pays en voie de développement et a reconnu qu'il était essentiel pour ces pays, de pouvoir compter sur un apport de capitaux étrangers. Selon les experts, le revenu par tête des pays intéressés devrait augmenter de 5 % pour atteindre le niveau de revenus des pays développés. Pour obtenir ce pourcentage, les pays associés d'outre-mer ont besoin de 1500 millions de dollars d'investissement par an.

Le taux d'investissement devrait atteindre pour cela 22,5% du produit national brut. De ces 1500 millions de dollars, 500 millions environ seraient nécessaires pour maintenir le niveau de revenu par tête tandis que le solde représenterait le capital de choc nécessaire à l'augmentation annuelle de ce revenu. Si donc les disponibilités d'épargne des pays intéressés ne dépassent pas 300 millions de dollars, les besoins d'aide financière étrangère porteront sur 1200 millions de dollars, soit 17,5% du revenu national brut. Le financement devrait être assorti de projets précis, car les ressources sont limitées par rapport aux besoins et exigent que l'on évite non seulement les gaspillages, mais encore les réalisations intempestives et mal coordonnées. Le président de la Banque européenne d'investissement a attiré enfin l'attention sur l'importance particulière de l'organisation bancaire interne de chacun des pays en voie de développement.

M. André Philipp, ancien ministre et chef de la délégation française du G.A.T.T., a exposé qu'il fallait mettre en oeuvre une vigoureuse politique de stabilisation du prix des matières premières et trouver, à cette fin, de meilleurs marchés de débouchés et fixer des prix adéquats. Pour ce qui est des aides finan-

cières, M. Philipp a suggéré d'effectuer l'apport des capitaux privés dans le cadre de plans précis, afin d'éviter les doubles emplois.

M. Hirsch, président de l'Exécutif de l'Euratom, a souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre pays développés et pays en voie de développement. Cette collaboration devrait permettre à ces derniers de prendre une part active aux décisions concernant les initiatives et les choix.

M. Battista a mis l'accent sur l'aspect politique du problème de l'aide aux pays sous-développés. M. Pedini a exprimé l'avis que l'association devait être en principe ouverte à tous. Du point de vue des initiatives immédiates cependant, elle ne devrait concerner que les pays déjà associés à la Communauté.

M. Scheel a conseillé d'étendre l'association au-delà des limites actuelles et de voir le développement de la coopération économique entre l'Europe et l'Afrique dans une perspective élargie.

M. Pineau, ancien ministre français des affaires étrangères, a souligné que la méthode préconisée par les Soviétiques pour l'utilisation des aides qu'ils ont versées aux pays sous-développés a la préférence de ces derniers, parce qu'elle leur semble plus apte à résoudre les problèmes qui les concernent. En effet, en raison des conditions structurelles incertaines dans lesquelles ils se trouvent, les pays sous-développés estiment erronées les propositions occidentales concernant l'opportunité de développer l'initiative privée et la libre concurrence dans les zones de dépression.

D'après M. Petrilli, président de l'I.R.I., seule une extension des pouvoirs des institutions communautaires permettrait d'éliminer les conceptions qui tendent à perpétuer par un régime d'échanges préférentiel, les liens de caractère colonial.

Opposé au renvoi de la conclusion du nouvel accord avec les pays associés, après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., M. Valeri Manera, président de l'Association industrielle de Venise, a montré l'urgente nécessité de la formation professionnelle dans les Communautés sous-développées. Mais les pays européens ne pourront que très difficilement se priver eux-mêmes de techniciens et de spécialistes.

M. Mbeka, secrétaire d'Etat aux finances du gouvernement central de Léopoldville, a déclaré que sur le plan économique et social, les pays africains associés attendaient un relèvement du niveau de vie de leurs habitants grâce aux crédits qui doivent être mis à leur disposition. Le montant de 300 millions de dollars annuel, proposé pour la dotation du Fonds de développement, encore que fort supérieur au montant moyen actuel reste insuffisant, si on le compare aux problèmes urgents devant lesquels se trouvent

placés les pays associés. Les Africains sont scandalisés et profondément humiliés de voir les sommes énormes qui sont régulièrement consacrées aux recherches spéciales, sous prétexte de sécurité mondiale. Est-ce compatible avec l'existence de foyers de désordre et de misère ? La sécurité mondiale est bien plus compromise par le maintien de groupes humains qui vivent dans des conditions au-dessous du niveau moyen acceptable pour l'homme. L'aide financière pourra être d'une utilité immédiate. Comment et dans quelles conditions cette aide doit-elle avoir lieu ? Sous forme de don ou de prêt ? Le Fonds européen de développement pourra agir à condition d'assouplir la procédure d'octroi et d'examiner les problèmes réels de tout pays associé, compte tenu de son importance démographique et géographique et de son développement économique. Cette formule devra être complétée par un système de prêts gérés par une institution financière spécialisée. Sur le plan de la politique commerciale il faut une régularisation des recettes d'exportation ce qui suppose une stabilisation préalable des cours des matières premières. Une telle politique bien qu'ayant une efficacité immédiate ne peut avoir d'effets durables. Toutes les mesures à court terme sont insuffisantes. Il faut approfondir le problème et rechercher le bien-être constant des populations des pays africains dans la transformation radicale de leurs structures économiques afin de rendre leur économie moins vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux en favorisant, pour tout dire, la mise en place d'une économie industrielle. Si l'industrialisation est capable de stabiliser à longue échéance l'économie africaine, il est indispensable que les peuples européens se mettent d'accord dans un geste humanitaire, pour ouvrir leurs frontières aux produits africains et aux échanges commerciaux.

(Il corriere dei costruttori, n° 40 du 12 octobre 1961; Mondo economico n°43 du 28 octobre 1961)

3 - Les propositions d'association de la C.E.E.

L'organe de l'Afrika-Instituut (Rotterdam) soumet les propositions d'association de la Commission de la C.E.E. à un examen détaillé.

L'auteur de cet article, M. Metzemaekers, regrette que la Convention relative à l'association qu'il estime dépassée, ne soit pas révisée. On devrait mettre à profit l'adhésion de la Grande-Bretagne pour supprimer ce texte et décider par quelques accords nouveaux de durée limitée, la continuation du fonds commun de développement. Il suffirait de conclure des accords commerciaux pour régler les relations commerciales entre les pays africains et la C.E.E. On ne voit pas la nécessité d'un chapitre spécial sur l'association. L'attitude vis-à-vis des pays qui sont encore dans la phase de décolonisation devrait être définie avec souplesse par le Conseil de ministres.

Il est apparu que la Commission de la C.E.E. n'était pas

en mesure de développer un point de vue propre, suffisamment indépendant des conceptions qui ont cours dans certaines capitales. La C.E.E. doit en effet adopter une ligne de conduite à l'égard des pays en voie de développement; mais il ne peut pas être question de se baser sur le fait de pur hasard que les 16 pays africains actuellement associés ont été jadis des colonies d'Etats membres. D'ailleurs le lien existant entre les territoires ex-français décolonisés et la France est précaire et, de plus, il est suspect aux yeux des Africains.

En ce qui concerne la politique commerciale préconisée, les mesures les plus importantes sont celles qui émanent des Etats de la C.E.E., à savoir une forte réduction ou la suppression de la taxe à la consommation sur les produits agricoles en provenance des pays tropicaux et la contribution au fonds de développement.

Le fait qu'aucun délai ne soit prévu pour la suppression des préférences est du , selon l'auteur de l'article, à l'attitude de l'un des membres français de la Commission. Mais il estime peu probable que le Conseil de ministres donne son accord à ce point de la proposition de la C.E.E. Résoudre le problème de la stabilisation des revenus par le libre accès à la Communauté, ce qui constitue une discrimination à l'égard des pays non-associés, ne serait guère de la part de la Communauté une preuve d'originalité. Le monde occidental doit précisément abolir toute discrimination tarifaire dans son commerce avec les pays en voie de développement.

Pour ce qui est du libre accès des produits de la C.E.E. dans ces pays, rien ne serait plus préjudiciable pour les pays occidentaux que d'exiger des privilèges de la part d'anciens territoires coloniaux.

En ce qui concerne l'octroi d'une aide financière, la C.E.E. n'a aucune raison de faire plus ou autre chose pour les seize Etats africains que pour n'importe quel pays en voie de développement. Le fait que ces Etats sont d'anciennes colonies de pays membres de la C.E.E. doit précisément être une raison de les traiter sur le même pied que les autres Etats qui demandent une aide financière et technique. - Les Six devraient fournir une aide financière et technique en tant que Communauté - A cet effet, il faudrait instaurer un fonds commun susceptible d'accorder son appui à tous les pays en voie de développement. De cette manière, on mettrait un frein à la concurrence entre les Etats membres dans leurs offres d'aide. L'octroi d'une aide émanant de particuliers devrait demeurer entièrement libre.

En ce qui concerne l'attribution des moyens financiers, la gestion par la Commission de la C.E.E. est seule susceptible de créer des garanties pour une répartition équitable et impartiale. La Commission devrait également octroyer une aide technique à des pays qui entrent en ligne de compte pour l'appui financier. Les différents fonds proposés par la Commission en vue

d'améliorer la production de l'agriculture dans les pays tropicaux et en vue de stabiliser les revenus ne devraient être instaurés que pour une période de transition. Dans cet ordre d'idées, des réglementations à caractère durable ne sont acceptables que lorsqu'elles ne font pas de discrimination à l'égard d'autres territoires.

En conclusion, l'auteur déclare que les projets actuels d'association sont le résultat d'une analyse peu réaliste de l'évolution des anciennes colonies et des expériences qu'ont faites certains Etats européens dans leurs relations avec ces pays. Maintenir l'association, serait fournir à l'Afrique les arguments nécessaires pour s'élever plus tard contre le néo-colonialisme et l'indépendance économique définitive.

(Bulletin de l'Afrika-Instituut - Septembre 1961)

1 - Les problèmes des charbonnages allemands

Dans son rapport sur la situation de l'industrie charbonnière, lors de la "Journée de la Houille 1961" à Essen, M. Helmut Burckhart a exposé que les entreprises se trouvaient aux prises avec la difficulté de prendre des décisions basées tant sur l'appréciation de la situation actuelle du marché et du rendement que sur les tendances probables de l'avenir.

Si l'on considère l'état des débouchés et du rendement des entreprises et leurs possibilités de développement dans un proche avenir, il apparaît que la concurrence actuelle du fuel-oil porte préjudice aux débouchés de la houille et nuit de plus au rendement des charbonnages. Il faut limiter les investissements, réduire la production, diminuer le nombre des travailleurs, envisager une contraction progressive des capacités, c'est-à-dire faire exactement le contraire de ce qui, à longue échéance, nous paraît nécessaire.

L'industrie pétrolière mondiale subit toujours les conséquences de la surproduction des dernières années, dont la gravité s'est accrue du fait que le bloc oriental est intervenu sur le marché pétrolier mondial. Depuis des années, on recherche un exutoire à cette surproduction dans les marchés énergétiques de l'Europe. Si l'on considère le bilan énergétique de la République fédérale, on constate que la consommation annuelle de houille a baissé de 15 millions de tonnes de 1956 à 1961, en dépit de l'expansion considérable de l'économie, alors que la consommation annuelle du fuel-oil a augmenté de 20 millions de tonnes équivalent-houille. C'est là le résultat provisoire de la supplantation du charbon par le pétrole.

Il faudrait des mesures de politique économiques susceptibles d'enrayer l'accroissement de l'offre de fuel-oil afin que celui-ci ne parvienne pas à conquérir une part du marché énergétique plus grande qu'il n'est requis pour répondre à l'accroissement des besoins en énergie. Les charbonnages seraient réduits à comprimer trop fortement leur production. La tâche de la politique énergétique n'est pas de permettre une adaptation dans le sens d'une réduction automatique, mais plutôt d'aménager les conditions de la concurrence sur le marché énergétique de manière telle que les houillères allemandes aient une chance réelle de subsister dans la concurrence. Le marché de l'énergie doit être un marché de concurrence. Toutefois il est nécessaire que les conditions de cette concurrence soient définies par la politique économique de manière à ce que la houille puisse, par des efforts soutenus, affirmer la place qui a été la sienne jusqu'à ce jour sur le marché énergétique allemand.

La politique énergétique

Si d'autres mesures d'organisation en relation avec les comptoirs de vente du charbon de la Ruhr et la révision du traité C.E.C.A. relative aux ententes et concentrations doivent être envisagées afin de faciliter "l'adaptation" à la nouvelle situation des débouchés, il convient d'y collaborer.

(Blick durch die Wirtschaft, 23 octobre 1961)

2 - Les impératifs d'une politique énergétique

La "Revue politique" consacre le fascicule de septembre à l'étude des problèmes énergétiques.

La coordination des politiques de l'énergie dans l'Europe des Six fait l'objet du premier chapitre, confié à M. A. Coppé. Celui-ci expose les faits saillants de la révolution énergétique. Le recul relatif du charbon et la crise du pétrole sont des facteurs inquiétants qui ne peuvent, néanmoins, faire oublier que l'abondance d'énergie a toujours été un bien pour l'économie générale.

Il retrace ensuite les dangers et les inconvénients des politiques nationales, regrettant le fait déjà signalé dans le dernier rapport des exécutifs européens, à savoir que "l'Europe est le seul grand espace économique à ne pas avoir, en tant que telle, de politique énergétique".

M. A. Coppe s'explique sur la coordination idéale de la politique énergétique des six pays. Il convient d'abord de dresser l'inventaire des problèmes que pose la poursuite d'un objectif unique. Le premier facteur qui s'impose est la réalisation du marché commun, c'est-à-dire qu'il convient de s'orienter vers des conditions de concurrence identiques dans les six pays pour les différentes sources d'énergie, vers des principes semblables en ce qui concerne la formation des prix et vers une politique identique en matière de structures économiques.

S'inscrivent, en deuxième lieu, dans l'inventaire, les objectifs suivants : l'établissement de la politique conjoncturelle, la politique commerciale commune et la sécurité d'approvisionnement. Viennent enfin les exigences de la politique sociale, les mesures de crises et la politique à long terme.

Devant la complexité des données politiques et économiques de l'Europe, M. A. Coppe ne veut pas aborder tous les problèmes en une fois. Il propose de commencer par la solution des trois questions suivantes :

- Recherche en commun d'un équilibre des bilans dans une perspective à plus long terme. Cela suppose que l'on mette sur pied une procédure d'élaboration, de discussion et de publication des prévisions;

- Début d'une intégration énergétique. L'harmonisation de la politique commerciale comprend l'installation d'un tarif général harmonisé pour le charbon et l'aboutissement des négociations sur la liste "G" concernant les droits sur les produits pétroliers. Il s'impose également d'organiser au plus tôt, la transparence des transactions effectuées sur le marché du pétrole et d'adapter rapidement les charges fiscales techniques et professionnelles qui pèsent sur les différents produits énergétiques;

- Evaluation des capacités dont disposera l'Europe dans plusieurs années dans les différents secteurs énergétiques.

M. Roger Paquet expose ensuite la situation de l'approvisionnement en pétrole de l'Europe occidentale. Il constate la grande dépendance de ces pays vis-à-vis des ressources exploitées au Moyen-Orient. Il décrit les avantages et les inconvénients de cette situation. Les importations comportent en effet, plusieurs inconvénients, à savoir : la nécessité de se procurer un montant élevé de devises, l'obligation du stockage pour couvrir les besoins à court terme et les risques politiques issus de la faible répartition géographique des fournisseurs. Par contre, la concurrence du pétrole a fait croître la flotte marchande; elle a développé l'activité du raffinage des huiles; elle a eu pour conséquence la valorisation des produits lourds aux dépens des produits légers.

M. Paquet explique les divergences des politiques nationales en fonction de ces facteurs : protection des sources d'énergie propres, aides au raffinage et au stockage de pétrole, contrôle des sociétés étrangères, politique fiscale, subventions à la recherche. Les conclusions de l'étude intéressent la politique nationale de la Belgique. Elles peuvent se résumer dans le souhait de faire bénéficier l'industrie pétrolière des encouragements de l'Etat. Les rôles du pétrole et du charbon devraient être répartis par le gouvernement comme il suit : la production charbonnière, stabilisée à un niveau déterminé, - ce qui implique une garantie d'écoulement et un prix compétitif dans le commerce européen - constituera la base de l'approvisionnement. Les produits pétroliers auraient à couvrir les pointes de consommation, c'est-à-dire les accroissements conjoncturels de la demande. La stabilité de la production charbonnière éviterait de poser certains problèmes de main-d'oeuvre que l'on rencontre dans les mines.

L'énergie nucléaire a dû prendre son essor au moment où l'abondance d'énergie rendait hasardeuses les prévisions énergétiques. L'effort de la recherche scientifique et technique doit néanmoins, de l'avis de M. Masoin, être poursuivi, parce que l'approvisionnement est assuré par l'existence des minerais sur tous les continents. Il faut que les hommes et les capitaux soient prêts pour le moment où l'énergie nucléaire sera compétitive. L'installation de centrales nouvelles, la poursuite des projets de Chooz, du B.R. 3 à Mol et la construction du navire propulsé à l'énergie nucléaire, doivent être assurées. Ces réalisations permettront aux techniciens d'améliorer leurs connaissances et

La politique énergétique

et aux entreprises de se spécialiser dans la fabrication du matériel. Les réalisations industrielles méritent d'être achevées parce qu'elles apporteront, même si elle est insuffisante, une rémunération au capital investi. Elles seront de toute façon une preuve de capacité.

(Source : la Revue politique, n° 5, septembre 1961)

3 - L'Italie et la politique communautaire de l'énergie.

"Politique communautaire de l'énergie : oui - Défense égoïste des positions acquises : non". Tel est le titre d'un article de M. Mario Pedini, membre de l'Assemblée Parlementaire Européenne, publié récemment par le Bulletin du Centre international d'Informations.

L'Italie n'est certainement pas moins intéressée que les autres partenaires du marché commun à la définition d'une politique énergétique commune. Sa position en la matière est même très claire : les Italiens souhaitent qu'on fasse du marché commun non pas une zone de protectionnisme pour le charbon, mais bien plutôt une aire ouverte à la libre concurrence des sources énergétiques, de telle manière que l'emporte la source d'énergie capable d'assurer le meilleur prix pour le taux d'utilisation et de rendement le plus élevé.

Plus que les autres pays de la Communauté, l'Italie a besoin d'énergie, et d'énergie à bas prix, pour favoriser son développement économique. Peut-on, dès lors, prétendre imposer à l'Italie des obligations de protectionnisme à l'égard du charbon et entraver son développement par un cours forcé de ses approvisionnements énergétiques ? Certes, affirme M. Pedini, il est du devoir de l'Italie de prendre solidairement sa part des problèmes sociaux et économiques qui découlent de la crise charbonnière européenne (le charbon européen couvre d'ailleurs aujourd'hui plus de 40 % des importations charbonnières de l'Italie); mais c'est également son droit de demander qu'une décision soit enfin prise sur ce qu'il convient de faire et de demander qu'on sorte d'un statu quo de commodité dont bénéficient inopportunément des mines marginales survivantes, en un mot, que l'on cherche à ne pas faire coïncider la politique énergétique de la Communauté avec les intérêts d'une seule source d'énergie, mais qu'au contraire on s'achemine le plus rapidement vers la réglementation commune du commerce du pétrole et vers la recherche atomique.

On reproche souvent à l'Italie de recourir largement aux hydrocarbures. Mais, répond M. Pedini, il est douteux que le charbon puisse couvrir les besoins énergétiques sans cesse croissants de la Communauté.

D'autre part, l'auteur s'inscrit en faux contre l'affirmation que seul le charbon européen garantit à l'Europe la sécurité

de ses approvisionnements. Les pays producteurs africains et asiatiques n'auraient-ils donc pas besoin de vendre leur pétrole, qui constitue souvent leur unique source de revenus, surtout à un moment où le brut menace d'inonder le marché ?

On a aussi fait grief à l'Italie d'importer du pétrole russe à des prix de dumping. Or, estime M. Pedini, il faudrait tout d'abord se demander si l'on peut réellement parler de dumping dans un régime d'économie planifiée; on pourrait également se demander si, en dehors du pétrole brut soviétique, la lutte ouverte par les "new comers" et aussi les réductions sur les "posted prices" pratiqués en fait par les grandes compagnies mêmes ne contribuent pas, elles aussi, à l'instabilité du marché pétrolier actuel. En réalité, les importations de pétrole brut soviétique ont couvert environ 14 % des importations de brut en Italie, et elles s'insèrent dans un mouvement général d'accroissement des échanges entre l'Europe et la Russie. Etant donné la situation politique actuelle, il conviendrait d'examiner dans le cadre de l'O.T.A.N. tout le problème des échanges, et non seulement celui des importations pétrolières, entre l'Occident et le bloc communiste.

En conclusion, M. Pedini réclame la définition d'une politique énergétique communautaire moderne et dépouillée de tout caractère protectionniste intéressé. Il demande notamment l'élaboration d'une politique pétrolière communautaire capable de saisir le problème du pétrole africain et soucieuse d'établir des règles commerciales destinées non seulement à mettre un frein aux fluctuations actuelles des prix, mais encore à fixer des règles de publicité et d'intérêts communautaires. Il serait opportun aussi qu'après avoir garanti un plafond ferme de production charbonnière efficace, proportionnée à la vaste gamme d'emplois pour lesquels le charbon demeurera irremplaçable, les six pays européens s'appliquent à coordonner les recherches et les investissements pétroliers afin que l'Europe, consommateur de premier rang, puisse conditionner le prix des produits pétrolifères au lieu de le subir. Enfin il serait nécessaire de renforcer davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les activités en matière de recherche atomique dont l'utilité est évidente, si l'on songe que seul l'atome pourra doter l'Europe d'une autonomie énergétique.

(Source : Bulletin du Centre International d'Informations, n°185
30 octobre 1961)

1 - L'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

Dans la chronique de la vie internationale, M. Marcel Hayoul, collaborateur de la "Revue Nouvelle", se félicite de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Il espère que ce rapprochement aura une action stabilisatrice dans les rapports nouveaux entre les forces qui s'affrontent sur la scène politique mondiale.

Sans doute, se pourrait-il que l'adhésion britannique mette en veilleuse le regroupement politique des pays européens! Mais, à l'échelle des continents, il est nécessaire que l'Europe s'affirme comme une troisième force. Les pays du tiers monde et les neutralistes ne peuvent jouer ce rôle, car ils ne constituent le plus souvent qu'une clientèle docile ou médiante des grandes puissances. "D'ailleurs, il n'est pas tout à fait certain, écrit M. Hayoul, qu'il restera intéressant pour l'Europe rebâtie de perdre encore ses efforts à essayer d'acheter au prix d'un effort financier insupportable et d'humiliations politiques quotidiennes, la soi-disant sympathie des membres afro-asiatiques des Nations-Unies". Cette troisième force s'annonce au moment même où le bloc atlantique présente de nombreuses failles dans son système de défense et où les Soviets n'essaient même plus de cacher des divergences de doctrine.

Malgré la décolonisation, les anciennes métropoles gardent de gros intérêts en Afrique et en Asie. Et en dépit des efforts déployés par les Six pour montrer un visage compréhensif et amical, il règne toujours un certain sentiment de méfiance parmi les nouvelles nations afro-asiatiques. La question qui se pose est peut-être celle de savoir si les Européens trouveront, demain, à l'occasion de l'élargissement de la Communauté, une confiance en eux-mêmes assez grande pour ne pas se replier sur leurs propres marchés. Il faut, à tout prix, éviter qu'en raison même du succès du marché commun, ils perdent cette sensibilité à leurs responsabilités à l'égard du tiers monde.

(Source : La Revue Nouvelle, août-septembre 1961)

2 - L'agriculture française dans le marché commun

Les raisons qui ont amené la plupart des gouvernements d'Europe occidentale à faire bénéficier l'agriculture d'un régime économique exceptionnel sont au nombre de quatre : politique (influence électorale de la masse paysanne); stratégique (autonomie alimentaire en cas de guerre) économique (les produits agricoles ont, dans la conscience des peuples, une valeur plus grande

que celle que leur attribuent les lois du marché; l'autonomie en matière agricole permet d'épargner des devises pour l'achat de matières premières industrielles); sociale (le fait que les revenus agricoles sont plus bas et qu'ils ont tendance à moins augmenter que les revenus industriels est considéré comme une anomalie dans un monde où les impératifs économiques ont cessé d'être l'unique critère qui règle l'échelle des salaires et des profits).

En France, toutes ces raisons sont intervenues à la fois, bien qu'avec une intensité différente suivant les époques, pour déterminer la politique agricole du pays.

De toutes les causes qui déterminent la différence entre le revenu de la population active agricole et la population active totale, seules celles ayant trait au retard technique et à l'inorganisation des marchés agricoles peuvent être partiellement ou totalement éliminées, éventuellement à l'aide des pouvoirs publics. Les autres sont irrémédiables : la productivité des facteurs de production est moindre dans l'agriculture que dans l'industrie; en règle générale, le coût unitaire du produit tend à baisser avec l'accroissement de la production industrielle et à augmenter avec l'accroissement de la production agricole; dans tous les pays industrialisés, l'élasticité de la demande des produits agricoles est très faible par rapport à celle des produits industriels.

Aussi l'argument social en faveur de la protection et des subventions agricoles, demande à être reconsidéré. S'agissant d'un secteur qui occupe près d'un quart de la population active du pays, il ne suffit pas qu'une mesure soit socialement justifiée pour qu'il faille l'adopter : encore faut-il qu'elle soit compatible avec les lois d'une économie qui est encore - notamment pour les produits de consommation - une économie de marché.

L'étude de l'évolution de la politique agricole française au cours des cinquante dernières années permet de constater que les difficultés actuelles de la paysannerie française, si elles ne sont pas uniquement imputables à la politique agricole adoptée depuis un demi-siècle ont été du moins considérablement aggravées par elle.

L'entrée en vigueur du marché commun semblait ouvrir des perspectives aux exportations agricoles françaises et par là devait permettre de réduire considérablement les difficultés de l'agriculture française. Le fait qu'il n'en ait rien été est volontiers attribué, en France, sinon à la déloyauté, du moins au manque d'esprit européen, des autres pays de la Communauté. Ces griefs sont aussi injustifiés que compréhensibles, dans la mesure où le texte du traité se prête à plus d'une équivoque.

En dehors de tout ce qui ne se ramène pas à l'institution d'une union douanière entre les Six, le traité n'est qu'un cadre vide. En matière agricole, il ne dit pas ce que devra être la politique agricole commune et encore moins dit-il que l'Allemagne

ou les Pays-Bas achèteront les céréales et la viande que la France possède en excédent. Il est même permis de supposer que, en aurait-il été autrement, les partenaires de la France n'auraient jamais signé le traité.

Si l'on veut se faire une idée tant soit peu réaliste de la nature et de l'importance des débouchés que le marché commun peut ouvrir aux exportations agricoles françaises, il convient de prendre en considération, non les prix intérieurs de quelques produits plus ou moins arbitrairement choisis, mais les structures et les politiques économiques des clients éventuels et examiner dans quelle mesure les exigences françaises sont compatibles avec elles. Aucun Etat ne saurait exiger de son voisin qu'il abandonne des positions qu'il considère comme vitales pour le bon fonctionnement de son économie. Le cas de l'Allemagne est très significatif à cet égard. L'agriculture allemande est une des mieux protégées et des plus subventionnées d'Europe. Mais cet ensemble de privilèges s'applique à une fraction bien plus réduite de l'économie que ce n'est le cas en France. Les importations agricoles allemandes sont un corollaire indispensable au régime préférentiel accordé à la paysannerie : effectuées au prix du marché international, elles permettent de réaliser une péréquation entre les prix plus élevés payés aux producteurs nationaux et ceux, plus bas, versés aux exportateurs étrangers. L'opération permet à l'Allemagne de faire subventionner en quelque sorte par l'étranger sa propre agriculture et elle alimente en outre, un courant substantiel d'exportations industrielles.

Il est certes toujours possible de trouver un compromis qui tienne compte, quoi qu'à un certain point, des divers intérêts en cause. Mais la France ne doit pas s'attendre à voir ses demandes intégralement accueillies.

Le calcul de la part communautaire (c'est-à-dire provenant des autres pays membres) dans les importations alimentaires totales effectuées par chaque pays membre au cours du premier semestre 1960 ainsi que le calcul de la part communautaire dans les importations des cinq principaux groupes de produits alimentaires (viandes, produits laitiers et oeufs, céréales, fruits et légumes, boissons) réalisées par les pays membres au cours de la période indiquée, amène à la constatation suivante : le degré d'intégration alimentaire de chaque pays membre vis-à-vis du reste de la Communauté dépend dans une très large mesure du poids relatif des divers groupes de produits dans ses importations alimentaires globales. L'Allemagne et la Belgique qui, outre les viandes et les céréales, achètent des quantités très importantes de fruits et légumes et de produits laitiers, apparaissent comme beaucoup plus intégrées que les Pays-Bas et l'Italie qui importent, les premiers presque exclusivement des céréales, et la seconde, surtout des céréales et de la viande. Le cas de la France est un peu plus complexe : si l'on inclut les pays et territoires d'outre-mer dans les importations totales, elle apparaît comme très faiblement intégrée, du fait surtout des importations d'Algérie et

et du sucre des D.O.M.; si l'on fait abstraction de ces dernières, elle apparaît comme plus intégrée que l'Italie, mais moins que l'Allemagne en raison surtout de la part communautaire relativement modeste (26 % à peine) de ses importations de fruits et légumes.

Partant de ces données, dans l'hypothèse où la création du marché commun agricole s'accompagnerait d'une préférence en faveur des productions communautaires, l'écoulement des excédents français de céréales et de viande de boeuf se trouverait certainement facilité bien que l'on risquerait de se trouver en face de forts excédents de céréales. Ces deux groupes de produits mis à part, l'agriculture française n'a pas grand chose à espérer, mais beaucoup à craindre, de l'application du marché commun. En effet, l'Italie et les Pays-Bas ont des prix compétitifs tant à l'intérieur de la Communauté, à l'égard de la France, qu'au dehors à l'égard des pays tiers. L'établissement d'un régime préférentiel ne changerait donc rien à cette situation.

En revanche, l'institution d'un marché unique ne peut manquer d'entraîner une concurrence accrue à l'intérieur des frontières françaises. Sans doute, les producteurs français, stimulés par la concurrence, pourront faire baisser leurs prix de revient. Toutefois, dans le domaine de la production fruitière et maraîchère, la France, pays à hauts salaires, est moins bien placée que l'Italie. Il faut craindre que dans ce secteur de production, étant donné l'accroissement des surfaces qui sont consacrées en Italie et en France, on risque de connaître en Europe une surproduction semblable à celle qui existe aujourd'hui pour le beurre et le blé.

En fait, qui dit intégration dit aussi et surtout spécialisation. Si celle-ci s'effectue dans le cadre de l'O.C.D.E. il est peu de domaines où l'agriculture française ne devra pas affronter une concurrence de telle envergure qu'en regard, les difficultés actuelles paraîtront dérisoires. Si au contraire, elle a lieu comme l'implique la demande française d'un régime préférentiel communautaire, dans un cadre purement européen, elle n'entraînera pas moins, pour l'agriculture française, une crise de reconversion assez sérieuse. Il est possible que la France exporte davantage de blé et de viande, mais elle devra sans doute céder du terrain dans d'autres secteurs, où ses productions sont particulièrement vulnérables.

(Source : Mario Levi, Politique étrangère, n° 3, 1961

3 - Les aspects sociaux de la politique agricole

A Rome, a eu lieu la conférence sur "les aspects sociaux de la politique agricole de la Communauté européenne". M. Pella, qui participait à la séance inaugurale, a rappelé que l'Italie devait, plus que les autres pays de la Communauté, procéder à la réadaptation de la production agricole et du monde rural, rendue nécessaire par l'intégration économique et l'ouverture des marchés.

M. Hallstein, président de la C.E.E., a rappelé que la conférence avait pour but de discuter les principes, les objectifs et le programme d'une politique sociale agricole commune. Il a affirmé que l'agriculture devait, elle aussi, bénéficier des avantages qu'offrirait un grand marché d'expansion. Il faut saisir l'occasion favorable et donner à l'agriculture une orientation librement choisie, moderne, basée sur de grandes superficies, stable et surtout, sociale. La future politique agricole européenne ne doit pas consister uniquement en une synthèse des diverses politiques nationales, mais amener une augmentation du rendement par tête, dans l'agriculture et d'assurer aux travailleurs agricoles un niveau de vie convenable. C'est pourquoi l'augmentation de l'activité ne peut se concevoir si elle n'est accompagnée d'un ensemble de conditions sociales allant de la formation professionnelle à l'égalisation des salaires avec ceux des autres secteurs. Il faut donc offrir aux travailleurs agricoles des conditions de vie proportionnées à leur travail.

M. Levi Sandri, membre de l'Exécutif de la C.E.E. a souligné que l'exode continu et massif des travailleurs agricoles vers d'autres secteurs devait être attribué aux causes suivantes:

- la diversité des conditions de travail agricole et l'extrême variété des formes juridiques;
- les insuffisances des milieux agricoles, notamment par rapport aux milieux urbains;
- l'infériorité des salaires et la plus grande durée des travaux agricoles, la précarité de l'emploi à propos duquel il faut notamment relever le caractère saisonnier des travaux agricoles;
- la disparité entre les dispositions de sécurité sociale du secteur agricole et celles des autres secteurs.

Pour assainir la situation, il faut veiller à l'amélioration des infrastructures, et tenir compte de la nécessité d'une politique appropriée, en matière de formation professionnelle.

M. Anchisi, secrétaire général de la confédération nationale des cultivateurs directs, a rappelé que les entreprises familiales constituaient environ 90 % des entreprises agricoles, des six pays. Plus de deux tiers des familles pour lesquelles la culture représente l'activité principale (environ huit millions) sont des cultivateurs directs. Leurs capacités de travail sont en diminution constante : de 1954 à 1958, les unités de travail employées dans les entreprises familiales ont diminué d'au moins

deux millions. L'exode qui atteint des proportions telles que l'on prévoit qu'en 1975 le nombre des intéressés en Italie passera de 6.200.000 à 4.200.000, ira en s'accroissant, surtout en raison de l'attitude de la jeunesse. Bien que ce phénomène ait un côté positif puisqu'il favorise l'augmentation de la productivité par unité et qu'il réduit le sous-emploi, il y a lieu de rappeler que ce sont les jeunes générations qui devront rénover l'agriculture et que des mesures s'imposent par conséquent pour empêcher les jeunes de quitter la campagne. On y parviendra en créant un nouveau type d'entreprises hautement mécanisées, coordonnées sur le plan de l'économie et de la production et protégées par des dispositions sociales appropriées. Il faudra des machines spécialement adaptées à l'entreprise familiale, donner une impulsion particulière à la coopération et à la constitution de petites industries secondaires dans les zones rurales et enfin, apporter de toute urgence une solution aux problèmes de sécurité et d'hygiène du travail agricole.

Au sujet de la politique sociale à l'égard des salariés agricoles dans la C.E.E., M. Vredeling a fait observer que les rétributions des travailleurs agricoles étaient souvent inférieures à celles des travailleurs des autres secteurs économiques. Il a insisté sur la nécessité de l'égalité des salaires, souhaitant que la Communauté s'attache moins à réduire qu'à éliminer réellement les différences sociales existant entre les salariés agricoles et les travailleurs des autres secteurs. M. Vredeling a chaudement appuyé la concession de subventions aux régions ou aux entreprises qui, en raison de la politique agricole commune, ne seraient pas en mesure de maintenir leur rendement à un juste niveau. Quant aux horaires de travail et à la sécurité sociale, M. Vredeling estime que les travailleurs agricoles se trouvent dans des conditions d'infériorité dans tous les pays de la C.E.E. Il faut donc fixer des horaires hebdomadaires minima et maxima et fixer par une loi, le droit du travailleur au repos du samedi et du dimanche ou, en cas d'impossibilité, à une période de repos consécutive et équivalente. Pour les logements des travailleurs agricoles, l'orateur a émis le vœu que le Fonds européen d'amélioration des structures agricoles collabore à la construction d'habitations sociales.

M. Mansholt, vice-président de l'Exécutif de la C.E.E., a clos les travaux en insistant sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie dans les campagnes en vue de répondre aux aspirations légitimes de la jeune génération dont dépend, en grande partie, l'avenir de l'agriculture.

("Giornale di agricoltura", n° 41, 8 octobre 1961).